



Le 14 décembre 2020
Direction générale
FV/PV

CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 14 décembre 2020
à 19 heures, salle l'Estuaire

PROCES-VERBAL

Le lundi quatorze décembre deux mille vingt, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Couëron, légalement convoqué le 8 décembre 2020, s'est assemblé, salle l'Estuaire, rue de la Frémondrière, à Couëron, sous la présidence de Madame Carole Grelaud, Maire. Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de : 35, quorum : 18.

Étaient présents : Carole GRELAUD, Ludovic JOYEUX (sauf pour le point n° 9), Clotilde ROUGEOT, Michel LUCAS, Laëticia BAR (sauf pour le point n° 18), Pierre CAMUS-LUTZ, Sylvie PELLOQUIN, Jean-Michel ÉON, Gilles PHILIPPEAU, Marie-Estelle IRISSOU, Guy BERNARD-DAGA, Odile DENIAUD, Patrick ÉVIN, Hervé LEBEAU, Dolores LOBO (sauf pour le point n° 18), Yves ANDRIEUX, Catherine RADIGOIS, Jacqueline MÉNARD-BYRNE, Anne-Laure BOCHÉ, Olivier SCOTTO, Patricia GUILLOUËT, Mathilde BELNA, Hélène RAUHUT-AUVINET, Julien PELTAIS, Fabien HALLET, Julien ROUSSEAU, Enzo BONNAUDET, Patrice BOLO, Farid OULAMI, Frédéric BOUDAN, Adeline BRETIN, Olivier FRANC, Yvan VALLÉE.

Absents excusés ayant donné procuration écrite :

Corinne CHÉNARD à Jean-Michel ÉON

Ludivine BEN BELLAL à Patrice BOLO

Absents excusés :

Ludovic JOYEUX au point n° 9

Laëticia BAR au point n° 18

Dolores LOBO au point n° 18

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de conseillers effectivement présents :

- 33 du point n° 1 au point n° 8, du point n° 10 au point n° 17 et du point n° 19 au point n° 27

- 32 au point n° 9

- 31 au point n° 18

Secrétaires : Catherine RADIGOIS et Frédéric BOUDAN

ORDRE DU JOUR :

		Objet
1	2020-67	Vœu pour défendre le service public, défendre le service au public
2	2020-68	Vœu pour un moratoire sur le déploiement de la 5G
3	2020-69	Nantes Métropole – rapport annuel d'activités 2019

4	2020-70	Rapport annuel 2019 sur l'égalité femmes-hommes
5	2020-71	Débat d'orientation budgétaire 2021
6	2020-72	Admission en non-valeur 2020 de créances – budget principal
7	2020-73	Admission de créances éteintes 2020 – budget principal
8	2020-74	Dépenses d'investissement 2021 - autorisation de mandatement avant le vote du budget 2021
9	2020-75	Taxe d'inhumation – approbation du montant 2021
10	2020-76	Prestations d'accueil périscolaire - autorisation de règlement par chèque emploi service universel (CESU) préfinancé
11	2020-77	La Gerbetière – approbation de la convention annuelle pour le versement d'un fonds de concours par Nantes métropole
12	2020-78	Budget principal de la Ville – amortissement des immobilisations - détermination des modalités et durées
13	2020-79	Cours de natation à la piscine municipale – proposition de remises gracieuses à la suite de l'état d'urgence sanitaire
14	2020-80	Programmation culturelle du théâtre Boris Vian – annulation de spectacles à la suite de l'état d'urgence sanitaire – proposition de remises gracieuses
15	2020-81	Location de salles municipales – proposition de remise gracieuse à la suite de l'état d'urgence sanitaire
16	2020-82	Conseil municipal – règlement intérieur
17	2020-83	Loire-Atlantique Développement-SPL – désignation d'un représentant du conseil municipal
18	2020-84	Commission communale d'aménagement foncier - constitution
19	2020-85	Convention de gestion avec Nantes métropole relative à la mise à disposition du logiciel « Droits de Cités » – avenant de prolongation
20	2020-86	Démarche territoriale de résorption des campements illicites et intégration des migrants d'Europe de l'Est – partenariat financier entre la ville de Couëron et Nantes Métropole – approbation d'un avenant 2020 à la convention de coopération existante
21	2020-87	Dotation de soutien à l'investissement local 2020 – demande de subvention auprès de l'État pour les travaux d'aménagement d'un terrain d'insertion temporaire pour l'accueil de migrants de l'Est non sédentaires (MENS)
22	2020-88	Tableau des effectifs – modification
23	2020-89	Avancement de grade – détermination des ratios
24	2020-90	Frais de missions engagés par les agents communaux (frais réels) - modalités de remboursement
25	2020-91	Recrutement de vacataires
26	2020-92	Indemnités de fonction des élus – modification
27	2020-93	Fourniture et gestion de titres restaurant à l'usage du personnel des membres du groupement de commandes – adhésion à la convention de groupement de commandes
28	2020-94	Ouverture des commerces le dimanche – année 2021
29	2020-95	Décisions municipales et contrats – information

Madame le Maire : Mes chers collègues, bonjour à toutes et à tous. Je salue les personnes dans le public, la presse, et, bien entendu, ceux qui suivent le conseil municipal depuis leur domicile. M. Joyeux va d'abord procéder à l'appel.

(Monsieur Ludovic Joyeux procède à l'appel des présents.)

Madame le Maire : Merci. Tout d'abord, je vais vous proposer deux secrétaires de séances, s'ils l'acceptent. Monsieur Boudan, Madame Radigois, êtes-vous d'accord ? *(Oui.)* Très bien, ces deux personnes seront donc secrétaires de séance.

Avant de commencer l'ordre du jour et de vous présenter deux vœux qui ont été travaillés par l'ensemble des élus ici présents, j'aimerais que nous nous accordions un petit temps en hommage à un professeur qui a été lâchement assassiné. C'est la première fois que notre conseil municipal se réunit depuis, je pense qu'il est toujours bon d'en parler à nouveau et de dire les choses. Permettez-moi quelques mots. Ensuite, je vous demanderai un temps de recueillement.

Je souhaite ce soir rendre hommage à cet enseignant, Samuel Paty, victime en octobre dernier d'une attaque sordide de la part d'un extrémiste religieux. Je voudrais vous proposer un moment de recueillement en sa mémoire. En effet, au-delà de l'homme, c'est l'ensemble du corps enseignant qui a été frappé en plein cœur. Ce sont les symboles de la laïcité, de la liberté de penser, qui ont été touchés de cette manière odieuse. Ce sont tous ceux qui œuvrent chaque jour à transmettre à nos jeunes les valeurs de la République qui ont été visés ce jour d'octobre dernier. Aujourd'hui, cet acte innommable nous interpelle et nous ébranle jusque dans les fondamentaux de notre société démocratique.

La mort de Samuel Paty réinterroge notre capacité à défendre la laïcité et l'acceptation de la différence. Cet acte montre que nous avons peut-être, ces dernières années, manqué de vigilance, que nous avons perdu de vue ce combat de tous les instants, le respect de la différence et la liberté individuelle. C'est, j'en suis convaincue, par l'instruction, la connaissance et la culture que nous ferons reculer les obscurantismes de tous bords. C'est par ce socle commun, ce socle de savoirs, que l'on continuera à forger les jeunes générations, à leur faire comprendre le monde dans lequel elles vivent et grandissent, à leur inculquer le respect de l'autre dans ses origines, sa religion et sa pensée. C'est par leur rôle prescripteur qu'elles, ces nouvelles générations, cette jeunesse, pousseront les générations d'avant à se réinterroger et à réaffirmer ces valeurs phares. Par l'engagement auprès des plus jeunes, par les messages de civisme et de respect, nous contribuons à faire éclore des citoyens de demain, des femmes et des hommes responsables, civiques et moraux. En cela, je souhaite que l'on persévère à défendre la démocratie, et par là, la liberté et la liberté de penser. Je vous demande donc, chers collègues, d'observer une minute de silence en sa mémoire.

(Une minute de silence est observée en hommage à Samuel Paty.)

Madame le Maire : Je vous remercie.

1	2020-67	VŒU POUR DÉFENDRE LE SERVICE PUBLIC, DÉFENDRE LE SERVICE AU PUBLIC
---	---------	--

Rapporteur : Clotilde Rougeot

Vœu proposé par les élus des groupes « Socialistes et divers gauche » et « Communistes et républicains » de la majorité municipale « Couëron se réalise avec vous » avec le soutien des élus de la liste « Couëron citoyenne ».

EXPOSÉ

Dans ce contexte de pandémie, qui impacte fortement le fonctionnement de notre société, et met à mal l'accès des citoyens aux services essentiels au vivre-ensemble, nous, élus de la ville de Couëron, mais aussi citoyens-usagers, nous nous élevons contre la fermeture annoncée du bureau de poste de la Chabossière.

En effet, cette décision, qui plus est, en cette période tendue, traduit un délaissement progressif et inéluctable des services publics sur nos communes. Nous ne pouvons l'accepter.

Durant de nombreuses années, nous nous sommes fortement mobilisés de maintenir ce bureau de poste ouvert, considérant qu'il répondait à un vrai besoin de la population. Or, de réductions d'horaires en fermetures temporaires, ce bureau a fini par ne plus répondre aux attentes et aux besoins des usagers et ainsi conforter la Poste dans sa position, celle de fermer un bureau qui ne trouverait plus son public.

Nos citoyens, plus que jamais, ont besoin de protection, de solidarité, et donc de plus de Services Publics de qualité et de proximité. Et c'est le rôle de l'État, celui des collectivités locales, et par-là, des entreprises délégataires de service public – telles que la Poste – que de porter cette ambition auprès des personnes éloignées des services publics. C'est pour nous, élus de la République, une priorité absolue et le sens de notre engagement.

D'une manière générale, force est de reconnaître que ce n'est pas ou plus la préoccupation du Service Public Postal. Les évolutions du Service Public Postal, et plus globalement, du Service Public tel que l'État est en responsabilité de le déployer sont préoccupantes, voire inacceptables.

Dans un contexte global de réforme de l'État central et de transfert de compétences, le plus souvent sans compensation financière aux collectivités territoriales, aux entreprises publiques ou même au privé, le moteur de ces décisions reste et restera toujours la rentabilité. Force est de constater que nous ne parlons pas le même langage, que nous ne sommes plus mus par les mêmes valeurs de service public et d'intérêt général ; et c'est fort dommage.

Nous nous sommes engagés, dans le cadre de ce mandat, à simplifier l'accès aux services publics pour tous, à ouvrir un lieu qui regrouperait l'ensemble des services publics essentiels à la population, au-delà des compétences municipales, tels que la CAF, la CPAM, la CARSAT, Pôle Emploi, la Mission locale, etc. Au regard des besoins et des attentes des Couëronnaises et des Couëronnais, nous ferons la proposition à la Poste de participer à ce projet et ce faisant de renouveler son rôle de service public de proximité auprès de la population.

Notre mission est bien de rendre notre ville plus inclusive et facile à tous et nous nous engageons à ne pas faillir dans notre tâche.

PROPOSITION

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2020

- adopter ce vœu ;
- demander à La Poste de continuer à assurer son rôle de service public de proximité auprès de la population, sur l'ensemble de ses missions.

Madame le Maire : À la suite de nos rencontres avec l'ensemble des élus du conseil municipal, nous avons décidé, à titre exceptionnel, de nous accorder sur deux vœux. Ce sont deux vœux que nous souhaitons partager et argumenter les uns et les autres.

Le premier, c'est celui de la défense du service public et de la défense du service au public. Ce vœu vous est présenté par les élus des groupes « Socialistes et divers gauche » et « Communistes et républicains » de la majorité municipale « Couëron se réalise avec vous », avec le soutien des élus de la liste « Couëron citoyenne ».

Y a-t-il des volontés de prise de parole ? Oui, Monsieur Bolo.

Patrice Bolo : Mesdames et Messieurs les personnes du public, Madame le Maire, chers collègues.

Le groupe « Un renouveau pour Couëron » prend acte de cette fermeture qui met en péril l'accès des usagers à un service public primordial. En revanche, vous êtes une fois de plus pris en flagrant délit de mensonge. Oui, vous mentez. Vous n'avez en effet rien fait du tout pour empêcher cette fermeture, elle est la conséquence immédiate de votre inaction sur plusieurs années. Le problème est que vous raisonnez toujours avec votre logiciel d'ancien monde. Vous devriez sortir de la doxa, réveillez-vous un peu. La société a bougé. Le monde change, il évolue. Le service public doit, lui aussi, savoir s'adapter.

Les modes de consommation et de communication ne sont plus les mêmes. Une fois de plus, vous vous êtes mobilisés sur ce dossier sans vous poser la question de savoir ce dont avaient réellement besoin les usagers du bureau de poste de la Chabossière. Ces besoins ne sont plus les mêmes que dans les années 1980, et le faible nombre de pétitionnaires en est une preuve.

Vous nous faites croire que La Poste vous a mis devant le fait accompli. En commission des vœux, vous avez même tenté de nous faire croire que les deux établissements allaient fermer. Vous mentez. Dans votre vœu, vous faites reposer l'intégralité de la faute sur la Poste. C'est complètement faux. La Poste vous a alerté dès 2013, en raison d'une baisse régulière et non endiguable de la fréquentation. Elle vous a proposé de réinventer avec elle un nouveau modèle de service aux usagers. Vous auriez pu le créer, être novateurs. Ce nouveau modèle adopté par les partis aurait même pu servir à renforcer l'image de notre commune sur le territoire métropolitain, voire même au-delà. En 2013, en 2015 et en 2018, La Poste vous a proposé d'installer ses services dans le centre social Henri-Normand, accolé à son emplacement actuel, tenu par une personne rémunérée en fonction de ses horaires par elle-même, donc par La Poste, pas par la mairie comme vous avez essayé de nous le faire croire. Puis, afin d'éviter une fermeture du service, elle vous a proposé de faire tenir un point contact par un acteur du secteur de l'ESS, l'économie sociale et solidaire, ou par un commerçant. Là encore, pas de réponse. Elle vous a enfin proposé d'installer en mairie centrale un point contact, ce que vous avez fermement refusé, alors que, vous le savez, cela se fait très souvent dans les communes.

Il est tout à fait normal que, devant tous vos refus, et votre absence de propositions, elle ait décidé de monter un partenariat avec un commerçant afin de continuer à servir les clients. D'ailleurs, ce sont les usagers, nous, tous autant que nous sommes, qui allons pouvoir en bénéficier. Pourquoi ? Parce que nous allons gagner sur les horaires. Effectivement, les horaires vont être élargis, nous aurons accès aux services de La Poste de 6 heures 30 à 19 heures 30. Les services dispensés correspondront à la quasi-totalité de la demande actuelle, c'est-à-dire les courriers, les colis, les dépôts d'instance.

Nous trouvons aussi assez incroyable que votre majorité, si prompte à se faire passer pour la protectrice des intérêts des travailleuses et des travailleurs, ne prenne pas un instant en compte la détresse, le stress de cette préposée, qui, depuis longtemps, travaille toute seule dans ce local et ne voit pratiquement personne de la journée.

Au fait, que disent les textes là-dessus ? Est-ce que vous avez entendu parler du contrat de présence postale ? Cet accord tripartite État, La Poste et AMF (Association des maires de France) impose à La Poste un point de contact local pour 20 000 habitants dans un rayon d'accessibilité ne dépassant pas 20 minutes ou 5 kilomètres. Couëron, 22 000 habitants, deux bureaux de poste, une fréquentation en constante baisse, et donc des horaires d'accueil moins pertinents. Évidemment, il a fallu trouver une solution, ce que fait La Poste. C'est de la gestion en bon père de famille, ce n'est pas du tout une recherche de profit à tout prix. Vous savez, c'est difficile pour les entreprises de maintenir des présences locales qui pourraient mettre en péril encore plus d'emplois dans leurs rangs. C'est plutôt sage d'avoir fait cela. D'ailleurs, peut-être que vous orienteriez vers d'autres missions vos personnels d'accueil en mairie si vous vous rendiez compte par exemple que le nombre de visites ne nécessitait plus du tout le même nombre de personnes au guichet. Vous les mettriez ailleurs.

Il est clair que vous avez laissé pourrir la situation en pensant benoîtement, ou politiquement, que La Poste n'oserait peut-être pas aller jusqu'au bout de sa démarche. Et, en vous accrochant, au travers d'un bureau de poste, à un modèle désuet ne répondant plus aux besoins de nos concitoyens, vous avez ôté la possibilité aux usagers de bénéficier d'une démarche novatrice que vous auriez pu initier. Le format n'est pas important, voyez-vous, c'est la qualité du service rendu à la population qui, lui, est important. Maintenant, vous avez beau jeu de crier au loup et de tenter bien maladroitement de faire porter le chapeau à une entreprise du secteur privé ayant une mission de service public en arguant du seul motif de recherche effrénée de la rentabilité. C'est tellement facile.

Bien sûr, comme d'habitude, vous faites une annonce et déclarez la main sur le cœur « Nous nous sommes engagés à ouvrir une maison regroupant l'ensemble des services publics. » Vous savez ce que disent mes amis irlandais là-dessus ? Ils disent « bla, bla, bla ». Pourquoi n'est-ce pas encore fait alors que vous en parlez depuis 2015 ? Pourquoi avoir laissé partir ceux qui étaient présents chez nous comme la CAF ? La Poste est entrée en négociation avec vous en 2013, alors pourquoi n'avoir pas saisi cette occasion qui s'offrait de leur proposer d'intégrer un centre regroupant l'ensemble de ses services ?

Dans notre programme, nous avons proposé d'implanter France Services, puisque c'est ainsi que les lieux multiservices dédiés aux usagers s'appellent maintenant. En partenariat avec La Poste et la Caisse des Dépôts, ces centres regroupent entre six et huit partenaires du service public, soit dans un local municipal, soit dans un local de La Poste. Il y a en a déjà deux en Pays de Loire, prenez exemple. La cerise sur le gâteau ? C'est simple, cela crée deux emplois en moyenne.

Cela dit, dans notre discours d'installation du groupe « Renouveau pour Couëron », nous avons promis d'être une opposition ferme, vigilante, mais constructive. Pour respecter notre engagement, et surtout pour protéger les intérêts des Couëronnaises et des Couëronnais, nous vous proposons humblement de reprendre le dossier et de négocier avec La Poste les bases d'une solution novatrice.

Alors, Madame le Maire, devant le public, devant tous, devant les journalistes et les caméras, que répondez-vous à notre proposition ?

Madame le Maire : C'est un vœu, je ne vais pas mettre en place le débat. En revanche, je ne peux pas laisser passer le fait que vous utilisiez le terme de « mensonge » vis-à-vis de moi-même. Je vais vous le renvoyer, ce terme de « mensonge », parce que vous aussi avez eu des propos mensongers.

Patrice Bolo : Parfait.

Madame le Maire : À partir de ce moment, nous ne serons évidemment pas d'accord. C'est assez extraordinaire d'ailleurs que vous ayez pu assister aux rencontres que j'ai eues avec les représentants de La Poste. Vous affirmez tellement de choses que vous deviez être présent, mais je ne m'en suis pas aperçue.

En tous les cas, je peux dire que des rencontres régulières ont été menées avec La Poste. Il est vrai que les propositions de La Poste, vous faites état de certaines, n'étaient pas tout à fait les mêmes. Je vous rappelle qu'actuellement La Poste occupe et loue des bâtiments communaux, ce ne sont pas les bâtiments de La Poste,

donc nous sommes bien sur un domaine public. Je vous rappelle également que La Poste a une délégation de service public. Vous en avez parlé en tant qu'entreprise, tant mieux, c'est votre façon de voir les choses. Je vois plutôt un service au public et à tous les publics.

Patrice Bolo : Je ne dis pas le contraire.

Madame le Maire : Oui, mais ce n'est pas tout à fait ce que vous avez dit.

Patrice Bolo : J'ai exactement dit cela.

Madame le Maire : Vous avez aussi parlé de rentabilité.

Ensuite, il y a un autre sujet que je ne peux pas laisser passer. Laisser supposer que les personnels à l'accueil de la Ville de Couëron n'aient pas grand-chose à faire, cela me paraît quand même...

Patrice Bolo : Ce n'est pas du tout ce que j'ai dit. C'est dommage d'essayer de retourner cet argument contre moi. C'était un exemple, je disais simplement qu'en matière de gestion...

Madame le Maire : C'est un mauvais exemple. En quoi connaissez-vous la gestion de la Ville de Couëron, s'il vous plaît ?

Patrice Bolo : Je suis élu de cette commune, comme vous.

Madame le Maire : Je rappelle tout de même que la gestion des ressources humaines est de la compétence de la majorité. De là à dire que cette gestion doit s'améliorer...

Patrice Bolo : Ce n'est pas du tout ce que j'ai dit, c'était un exemple d'un positionnement dans le même genre.

Madame le Maire : J'espère qu'ils auront bien tous entendu.

Lorsque vous dites que les services tels que proposés étaient des services équivalents, en effet ce n'est pas difficile de faire des équivalents en demandant à la commune de prendre en charge le personnel et de donner quelques petits compléments financiers. C'est vrai que c'est plus facile. Ce n'est pas ainsi que nous voyons les choses.

Une dernière chose. Lorsque vous parlez d'un service identique apporté à la population, non, vous ne pouvez pas dire cela, ce n'est surtout pas ce qu'il va se passer.

Patrice Bolo : Si, c'est exactement ce qu'il va se passer, avec des horaires élargis.

Madame le Maire : Nous en reparlerons.

Patrice Bolo : Sans problème, nous pourrions même prendre date.

Madame le Maire : Il n'y a pas de souci à ce niveau. J'en resterai là. Quelques points me gênaient quand même et je ne peux pas accepter ce genre de propos.

Quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole ? Monsieur Oulami ?

Farid Oulami : Bonsoir, Mesdames et Messieurs les élus. Bonsoir, cher public.

Nous soutenons très clairement ce vœu pour le maintien des services postaux à la Chabossière. Le Groupe La Poste est une société anonyme à capitaux 100 % publics provenant de l'État à 34 % et de la Caisse des Dépôts à 66 %. Il se voit confier quatre missions de service public :

- le service postal universel,

VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2020

- la mission d'accessibilité bancaire, ce qui n'est pas rien, cela en fait un acteur majeur de lutte contre l'exclusion,
- le transport et la distribution de la presse,
- l'aménagement et le développement du territoire. Sur ce dernier point, La Poste est tenue de respecter un contrat de présence postale territoriale, comme cela a été évoqué précédemment, dans le cadre d'une co-construction tripartite associant l'État et l'Association des maires de France. L'un des objectifs fixés est effectivement de permettre à chaque citoyen de se trouver à moins de 5 kilomètres ou à moins de 20 minutes en voiture d'une agence postale.

Nous assistons donc à une mutation du Groupe La Poste, dont le but est la rentabilité avant tout. Les moyens pour y arriver sont notamment la fermeture d'agences postales, comme ici à la Chabossière. C'est malheureusement loin d'être un cas isolé en France, au grand dam des municipalités. Nous saluons l'initiative du centre Henri-Normand avec la mise en ligne d'une pétition, ainsi que le positionnement clair de plusieurs organisations syndicales, mouvements politiques, attachés à la défense des services publics, surtout dans notre ville qui a déjà pâti du désengagement de la CPAM, CARSAT, guichet SNCF, alors que les besoins sont bien entendu croissants, compte tenu de la dynamique démographique que nous retrouvons dans notre commune et plus largement dans les 24 communes de Nantes Métropole.

Concernant l'avenir des points contacts et relais, nous dit-on, ils ne peuvent être que transitoires dans notre ville. Ne nous y trompons pas, les grands perdants de cette fermeture sont avant tout nos concitoyens les moins mobiles, les moins à l'aise avec les outils et procédures numériques, les plus vulnérables d'un point de vue social. En effet, au sein du groupe La Poste, la Banque postale est la seule banque qui peut ouvrir un livret A à toute personne qui en fait la demande. C'est près de 1,5 million de clients qui ont recours à cette aide.

Au niveau de notre groupe, « Couëron citoyenne », nous appelons à une reprise des échanges entre la Ville et le Groupe La Poste pour aboutir à un nouveau projet réaliste qui permette de concilier les intérêts du Groupe La Poste avec ceux de nos concitoyens. C'est pour nous essentiel de ne pas en rester là.

Nous appelons également la municipalité pour la mise en place d'une large réflexion associant les Couëronnais sur la présence des services à la population, leur défense, leur amélioration, leur déploiement, surtout dans les nouveaux quartiers, qui en souffrent terriblement. Cela nous semble plus que jamais indispensable et urgent pour la construction d'une ville solidaire.

Je vous remercie.

Madame le Maire : Merci. Il y a une demande de prise de parole de Julien Rousseau.

Julien Rousseau : Madame le Maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues.

Le groupe des élus communistes se réjouit de ce vœu salubre. Depuis bien trop d'années, les forces libérales de ce pays affaiblissent consciemment et patiemment le service public. La logique est connue et bien rodée : une diminution progressive des moyens humains, matériels et financiers entraînant une détérioration du service et un mécontentement des usagers. Ceux-ci se tourment alors vers le privé, et, à partir de là, la démonstration est faite. Les libéraux auraient finalement toujours eu raison : le service public ne fonctionne pas, laissons-le aux intérêts privés.

Il est grand temps de stopper cette dynamique qui se déploie dans tous les domaines, transports, énergie, santé, recherche, télécommunications, sécurité, etc. La liste est longue. Petit à petit, les jalons qui structurent notre vie citoyenne se distendent et se marchandisent. Loin de pouvoir assurer une même qualité de prestation matérielle, civique et éthique sur tout le territoire, le recours aux entreprises privées pour assurer les services essentiels transforme alors l'utilisateur en client, le citoyen en consommateur individuel. Pourtant, la force d'une nation et l'intelligence collective qui en découle dépendent directement des espaces économiques retirés des logiques marchandes. En effet, quand l'entreprise renvoie les consommateurs à leurs seuls moyens, le service public assure un accès aux citoyens selon leurs besoins. C'est ce que la fermeture de La Poste de la Chabossière symbolise. C'est cette dynamique que nous devons renverser.

Il est urgent de faire revivre concrètement la République dans toutes les villes et quartiers, et de combattre ainsi la montée croissante des inégalités. C'est l'objectif que les élus communistes suivent depuis toujours, et c'est pourquoi nous concourons à l'adoption de ce vœu.

Je vous remercie de votre attention.

Madame le Maire : Merci. Je vais mettre ce vœu aux voix pour le faire adopter, c'est ce que nous avons dit que nous ferions. Cela me paraît logique, puisque, même s'il y a des interprétations différentes, je pense que nous sommes tous d'accord sur ce vœu. Nous passons au vote.

Madame le Maire : Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

2	2020-68	VŒU POUR UN MORATOIRE SUR LE DÉPLOIEMENT DE LA 5G
---	---------	---

Rapporteur : Frédéric Boudan

Vœu proposé par les élus du groupe « Couëron citoyenne » avec le soutien des élus « Socialistes et divers gauche » et « Communistes et républicains » de la majorité municipale « Couëron se réalise avec vous » et les élus du groupe « Un renouveau pour Couëron ».

EXPOSÉ

Le gouvernement a décidé l'ouverture des enchères d'attribution des bandes de fréquence de la 5G. Cette décision intervient sans étude d'impact ni aucune consultation publique préalable.

Pourtant, l'utilité même de cette technologie est remise en question. Dans son rapport final, la Convention Citoyenne pour le Climat juge le déploiement de la 5G « sans réelle utilité » et demande « un moratoire sur la mise en place de la 5G en attendant les résultats de l'évaluation de la 5G sur la santé et le climat ».

Est-il encore raisonnable aujourd'hui, alors que la nécessaire décarbonation de notre environnement fait consensus, de ne pas mettre en balance le supplément de service rendu par la 5G avec les inconvénients environnementaux et sociaux additionnels de ce nouveau réseau ?

Sachant que le déploiement de la 5G entraînera une augmentation des usages du numérique et la démultiplication du trafic, le caractère vertigineux des émissions à gaz à effet de serre du domaine du numérique, du nombre d'objets connectés, du nombre de tonnes de déchets électriques et électroniques se trouvera largement augmenté par l'émergence de ce nouveau réseau.

Cette nouvelle technologie va notamment se traduire par la multiplication nécessaire des antennes relais et le renouvellement complet des smartphones et autres outils connectés ainsi que des infrastructures réseau des entreprises.

Concernant l'impact sur la santé, l'ARCEP (autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse) a commandé des études sur la nocivité de la 5G qui ne seront rendues qu'en 2023.

On peut enfin s'inquiéter de l'effet sur le grand public, notamment les plus fragiles, du développement de la 5G qui ne peut que renforcer le processus de substitution des services publics de proximité, de renforcement de la fracture numérique qui rend de plus en plus difficile l'accès aux droits.

Notre municipalité se doit de veiller à ce que toutes les conditions de sécurité soient réunies pour le déploiement d'infrastructures sur son territoire. La balance entre le service rendu du réseau 5G et son impact écologique et sanitaire doit être étudiée avant toute nouvelle installation.

Pour toutes ces raisons, le conseil municipal demande :

- que soit instauré un moratoire sur l'implantation des infrastructures de réseau 5G tant que :
 - o les conclusions définitives des études en cours n'auront pas été rendues publiques : études menées par L'ANSES, sur l'évaluation des risques pour la santé et par L'ADEME, via le projet NEGAOCTET, sur la mise en place de méthodologies de mesures d'impact environnemental basées sur l'analyse de cycle de vie (ACV) et pas seulement sur la consommation énergétique ;

VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2020

- un débat démocratique sur les impacts écologiques et sanitaires n'aura pas été mené pour mettre en balance les inconvénients et les suppléments de services rendus par cette technologie ;
- qu'une transparence totale soit exigée sur les projets d'implantations d'antennes de téléphonie mobile, actuelles et à venir, qu'elles soient dédiées aux tests ou ultérieurement en production.
- que la priorité soit donnée à la réduction de la fracture numérique, à travers le développement de la fibre en zone rurale et en finalisant le déploiement de la 4G.

Le conseil municipal s'engage par ailleurs à appliquer ce moratoire sur son territoire, en vertu du droit à la subsidiarité concernant l'application du principe de précaution.

PROPOSITION

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- adopter ce vœu pour que soit instauré un moratoire sur l'implantation des infrastructures de réseau.

Madame le Maire : Je vous l'ai dit tout à l'heure, c'est assez exceptionnel. Nous avons souhaité, dans le cadre du règlement intérieur, avoir au maximum un vœu par séance. Cette fois-ci, il est vrai que, dans le déroulé, nous nous sommes retrouvés avec beaucoup d'actualités.

Une autre actualité nous concerne tous, celle qui touche à la 5G. Ce vœu est proposé par les élus du groupe « Couëron citoyenne », avec le soutien des élus « Socialistes et divers gauche » et « Communistes et républicains » de la majorité municipale « Couëron se réalise avec vous » et des élus du groupe « Un renouveau pour Couëron ».

Est-ce que d'autres personnes souhaitent prendre la parole ? Patrice Bolo, allez-y.

Patrice Bolo : Bien évidemment, notre groupe est d'accord pour la mise en place d'un tel moratoire, mais pas pour un refus de notre pays du déploiement de cette technologie. De toute façon, elle est en passe de devenir la norme en Europe, dès lors, la refuser serait nous mettre au ban de la communauté européenne, ce qui serait dommage.

Aujourd'hui, l'enjeu n'est plus d'être pour ou contre, mais de comment faire pour rattraper notre retard dans ce domaine pour que nous devenions la première puissance technologique européenne au service des Français et de nos entreprises, sans prendre de risques écologiques et sanitaires importants.

Un constat est simple à faire aujourd'hui : la crise sanitaire et les confinements successifs montrent un peu plus l'urgence de faire progresser par exemple la télémédecine, les visioconférences, l'accès virtuel à la culture, ou encore l'école connectée. Cela ne pourra se faire avec confort sans les possibilités offertes par la 5G. Nous devons nous servir de cette technologie pour préserver notre compétitivité au niveau européen et mondial, et pour assurer notre souveraineté.

Nous ne pourrions faire face aux entreprises venues de Chine ou américaines, et encore moins ambitionner de relocaliser des industriels, si nous ne leur donnons pas accès à une telle technologie. Je vous rappelle que nous parlons là de dizaines de milliers d'emplois à créer.

Nous avons malgré tout dégagé quelques pistes au sein de notre groupe, issues d'échanges avec des professionnels du secteur, des professionnels de santé et des parlementaires. J'ai sept propositions rapides :

- Lancer un plan ambitieux de contrôle aléatoire des petites antennes qui seront installées.
- Pousser l'Europe à faire évoluer rapidement les normes sanitaires sur les mobiles.

VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2020

- Informer par lettre les foyers concernés par le déploiement en précisant l'impact économique, écologique et sanitaire attendu.
- Ouvrir un service d'écoute pour les personnes se déclarant électrosensibles.
- Commencer le déploiement par les zones rurales qui sont peu ou pas encore couvertes par la 4G et par les zones industrielles.
- Renforcer nos exigences en matière d'écoconception, c'est-à-dire utiliser des composants recyclés, et renforcer les niveaux de réparabilité des mobiles, c'est-à-dire imposer aux géants du secteur d'avoir de la disponibilité dans les pièces détachées afin de lutter contre l'obsolescence programmée, et travailler en ce qui concerne la recyclabilité. À terme, les géants du numérique devraient à notre sens être fortement incités à consacrer une fraction de leur recherche et développement pour converger vers tout cela.
- Au niveau scolaire, il serait bon d'intégrer, pourquoi pas, un enseignement sur les bonnes pratiques écologiques des usages numériques, car un écolier bien instruit fait un adulte responsable.

N'oublions pas que le téléphone n'avait pas été pensé pour être mobile, à la base, et que la 4G avait été lancée avant l'explosion des applications mobiles. Les technologies de demain seront permises par le réseau 5G comme celles d'hier ont été facilitées par l'extension et le déploiement de la Wifi ou du réseau 4G. Encore une fois, ne subissons pas, c'est à nous d'inventer le monde de demain.

Madame le Maire : Merci. Julien Peltais ?

Julien Peltais : Madame le Maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues.

Le groupe des élus communistes approuve ce vœu. Une fois encore, la participation citoyenne n'a pas été intégrée dans la prise de décision et il est important que la commune de Couëron, ses élus et ses habitants, s'engagent dans le moratoire porté par Nantes Métropole. Toutefois, nous apporterons trois rapides précisions à ce vœu.

Tout d'abord, le sujet, au-delà de notre nécessaire participation à ce moratoire, est celui des effets engendrés par la destruction des services publics des télécoms, laissés aux mains du secteur privé. La libération du marché nous a en effet fait perdre notre capacité à maîtriser un outil indispensable tel que la communication. Ce que nous vivons aujourd'hui avec la 5G n'est pas fortuit, mais bien le résultat d'une politique organisée.

Ensuite, au-delà de la maîtrise de ces appétits commerciaux, nous pouvons aussi relever qu'il est sûrement nécessaire de distinguer les usages de la 5G. Aux côtés de la frénésie dans l'usage des données au profit des GAFAM, un déploiement raisonné de cette technologie ne permettrait-il pas des avancées dans des techniques médicales ou dans le développement de certains secteurs économiques industriels ? En tout cas, ces questions doivent pouvoir être tranchées de manière démocratique.

Enfin, il est intéressant de rappeler que l'usage de la 5G n'est pas seulement un enjeu pour nos territoires, il est un véritable objet de lutte géopolitique entre des puissances, les États-Unis et la Chine. Ainsi, faire un choix sur Nantes Métropole ou sur Couëron, c'est aussi prendre position, convaincus que l'échelle la plus pertinente pour adopter une stratégie indépendante est celle de l'Europe, dans le cadre d'un vrai service public européen.

Je vous remercie de votre attention.

Madame le Maire : Merci. D'autres prises de paroles ? Yves Andrieux.

Yves Andrieux : Mesdames, Messieurs, chers collègues.

Je vous remercie de poser cette question, car l'actualité en ce moment est très riche dans ce domaine et évolue très vite aussi. En effet, le gouvernement a décidé en septembre d'attribuer les fréquences 5G aux opérateurs. Il n'y a pas eu de débats, ni d'études d'impact en matière sanitaire ou environnementale, ni même d'égalité des territoires dans la couverture numérique.

VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2020

L'ANSES, l'Agence nationale de sécurité sanitaire, qui a sorti une première étude en octobre, a conclu à l'absence de données relatives aux effets biologiques et sanitaires. La 5G arrive alors que la fibre n'est pas encore totalement déployée sur Couëron. La multiplication des antennes posera un problème d'intégration dans le paysage urbain. Les antennes 4G ne sont pas les mêmes que les antennes 5G, le principe technique étant différent, le nombre d'antennes doit être multiplié, et il n'est pas question d'en rajouter sur le château d'eau. À noter également que la municipalité doit donner son accord pour l'implantation de nouvelles antennes, mais que les antennes 4G peuvent être modifiées sans autorisation, d'où la vigilance dont nous devons faire preuve.

L'augmentation des outils connectés et le remplacement des smartphones généreront des déchets, vous l'avez dit, et aggraveront la fracture numérique. Effectivement, il faut changer les smartphones, et ce n'est pas forcément à la portée de tous. Les citoyens n'ont pas été consultés alors que c'est une priorité dans notre mandat d'impliquer le plus possible les citoyens. Nous avons donc décidé d'adopter une posture responsable par la concertation. Couëron s'inscrit dans le moratoire décidé par la Ville de Nantes et dans son grand débat qui durera jusqu'à la fin mars. Deux phases : une en décembre pour en définir les modalités ; l'autre de consultation. Le principe a été acté pour l'instant par les opérateurs qui, néanmoins, ont une demande à faire pour de nouvelles antennes. Les opérateurs acceptent ce moratoire, mais ont quand même spécifié que, s'il y avait rupture de cet accord tacite, ils déploieraient eux aussi la 5G.

J'en ai presque fini puisque j'ai répondu au moratoire avec notre avis favorable. La conclusion de l'ANSES, qui ne devrait pas tarder, devrait nous éclairer dans ce domaine. Le débat démocratique, oui, est l'un des axes forts de notre mandat. Quant à la fracture numérique, la commune de Couëron est l'une des rares communes de la Métropole à avoir un élu dédié au numérique, la preuve que c'est pour elle une priorité. Il faut savoir que des actions sont en cours afin d'atténuer cette fracture numérique, que nous appelons aussi l'illectronisme.

J'en ai fini.

Madame le Maire : Merci pour ces propos.

Si je fais la synthèse, je pense que nous sommes tous d'accord sur le fait qu'il est tout simplement nécessaire d'acculturer tout le monde sur cette 5G. Tout le monde parle de 5G, mais je ne suis pas sûre que nous ayons tous la même définition et que nous sachions réellement de quoi nous parlons.

La proposition de la ville de Nantes, faite aux autres villes de la Métropole, est de participer selon le volontariat en invitant les citoyens à discuter avec différentes personnes. Toutes les villes ne vont pas forcément participer, certaines resteront en revanche à l'écoute de ce qu'il se sera dit et échangé. Pour l'instant, le cadre de ces débats est en train de se construire. Une fois le cadre prêt, le débat pourra se mettre en place, avec des échanges avec des experts pour répondre à toutes les questions, en sachant que nous sommes sur un temps contraint jusqu'au mois de mars.

Pendant ce temps, les seconds résultats de l'ANSES seront connus et pourront étoffer le débat pour connaître, mieux maîtriser et savoir ce que nous souhaitons, ce que les citoyens souhaitent, dans ce développement éventuel, qui est sûr pour certains, de ces nouvelles technologies.

En tous les cas, je pense, chers collègues, que nous sommes tous en accord par rapport à ce vœu. Nous allons pouvoir débiter l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 octobre 2020

Madame le Maire : Avez-vous des remarques particulières sur ce procès-verbal ?

Farid Oulami : J'ai une petite remarque concernant le site internet. Nous nous sommes aperçu que les précédents procès-verbaux, ceux du mois de juillet, n'y figuraient pas. Est-il possible de les mettre en ligne ?

Madame le Maire : Oui. C'est un oubli, ce n'est pas volontaire, merci de nous l'avoir fait remarquer.

Je mets l'approbation du procès-verbal aux voix.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 12 octobre 2020 est adopté à l'unanimité.

3	2020-69	NANTES MÉTROPOLE – RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2019
---	---------	--

Rapporteur : Michel Lucas

EXPOSÉ

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier ».

Ce rapport annuel a été communiqué à l'ensemble des élus par mail du 4 septembre 2020 ; il peut être consulté sur le site de Nantes Métropole à partir du lien suivant : <https://metropole.nantes.fr/budgetNM2019>

Il est également en ligne sur le site de la Ville et est consultable en mairie, à la Direction générale.

Le rapport présente les chapitres suivants :

1 – Présentation de l'action de Nantes Métropole

A. Une métropole innovante, créative, attractive et rayonnante

- La montée en puissance du fait métropolitain
- Un dialogue citoyen qui s'affirme et une transition écologique en action
- Nantes Métropole tournée vers l'extérieur à travers des actions fortes et des partenariats fructueux
- Le tourisme, facteur de développement économique
- Impulser une politique culturelle novatrice et soutenir le sport de haut niveau
- Nantes Métropole au cœur de l'innovation
- L'économie au cœur du développement, des lieux en mutation

B. Une métropole du bien-vivre ensemble et de la solidarité

- L'emploi et l'insertion, une action forte et constante
- Produire des logements pour tous
- L'accompagnement social lié au logement
- La cohésion sociale favorisée
- Aménager une ville durable et accessible pour tous

C. Une métropole engagée pour la transition écologique et énergétique

- Plan climat et transition énergétique
- Déplacements urbains : un nouveau projet en cours d'élaboration et des projets ambitieux – Des réseaux de déplacements organisés
- Le déplacement urbain : les modes doux favorisés et le changement de comportement accompagné
- Le déplacement urbain : apaiser la circulation, adapter l'offre de stationnement
- Trier, collecter, valoriser les déchets
- La gestion du cycle de l'eau
- Préoccupations environnementales et services urbains

2 – Synthèse financière de l'année

- L'intercommunalité au service des habitants de Nantes Métropole en 2019
- Les grands équilibres financiers tous budgets confondus de Nantes Métropole
- Les dépenses réelles, tous budgets confondus, s'élèvent à 1 218,5 M€, dont 750,4 M€ pour le fonctionnement
- Les dépenses réelles, tous budgets confondus, s'élèvent à 1 218,5 M€, dont 384,6 M€ pour les investissements réalisés
- Les dépenses consacrées directement aux politiques publiques témoignent d'un niveau d'intervention très soutenu sur le territoire. Elles atteignent 875 M€ (hors moyens humains et de gestion des services)
- Achevant le cycle ambitieux du mandat, les investissements atteignent un niveau sans record, à 384,6 M€
- Les grandes masses du budget principal
- Les indicateurs financiers 2018 confirment une très bonne situation financière
- Une évolution maîtrisée de la dette : 823,5 M€

3 – Synthèse de l'activité du pôle Loire Chézine pour la commune de Couëron

- Voirie – espace public
- Assainissement et eaux usées
- Habitat et urbanisme
- Développement économique

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-39 ;

Vu l'avis favorable de la commission affaires métropolitaines du 24 novembre 2020 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 7 décembre 2020 ;

Le rapporteur propose de prendre acte du rapport annuel d'activités 2019 de Nantes Métropole.

Madame le Maire : Je remercie Pascal Bolo d'être présent ce soir.

C'est lui, en tant que vice-président de la Métropole, qui va nous présenter ce rapport annuel. Comme nous avons changé de mandat, je ne sais plus quelle est sa délégation, qui a changé également, mais les finances en font toujours partie. Pascal Bolo, en tant que grand argentier de la Métropole, est donc là pour nous présenter ce rapport annuel.

Ce document est très dense, vous l'avez eu au mois de juillet, Pascal Bolo va en faire une synthèse. Ensuite, Michel Lucas, lui-même vice-président à Nantes Métropole, nous parlera de la partie couëronnaise. Bien sûr, dans un dernier temps, nous passerons au jeu des questions-réponses. Ils seront là pour vous répondre, et nous-mêmes, avec Dolorès Lobo, qui participons aussi aux travaux de la Métropole, pourrions éventuellement vous répondre.

Pascal, à toi la parole.

Pascal Bolo : Madame le Maire, chère Carole, mes chers collègues membres du conseil municipal de Couëron.

Je suis très honoré de venir pour la deuxième fois devant le conseil municipal de Couëron pour vous présenter le rapport annuel de Nantes métropole. C'est un rapport qui est naturellement prévu par les textes, il est

évidemment logique que l'établissement public de coopération intercommunal que reste Nantes Métropole – ce n'est pas une collectivité supplémentaire – rende compte à chacune de ses 24 communes adhérentes de son action au service de la collectivité, et parfois au service de choses plus spécifiques sur le territoire de la commune. Nous le verrons avec Michel Lucas. Surtout, je viens rendre compte de la manière dont Nantes Métropole assume et assure les compétences que les 24 communes ont choisi de réunir pour être plus efficaces.

Nous parlerons tout d'abord de l'action de Nantes Métropole, nous ferons ensuite une petite synthèse financière de l'année, puis une synthèse de l'activité du pôle par rapport à la commune, que Michel Lucas présentera.

Nous sommes en décembre 2020, nous sommes tous masqués ; 2019 était un autre temps, un autre monde. C'est vrai que cela paraît surréaliste de se pencher aujourd'hui sur quelque chose que nous aspirons tous à retrouver, sans savoir quand. Nous savons en revanche que la crise COVID-19 aura durablement marqué nos manières de faire, de penser et d'agir. Je m'excuse de revenir sur l'ancien temps, le temps passé, mais je crois que cela a une utilité. À Couëron comme ailleurs, il y a eu des élections municipales, donc beaucoup de nouveaux élus sont présents autour de la table. Rappeler les champs d'action de Nantes métropole, et ce, sur quoi elle agit a peut-être un sens particulier pour cette année d'élections.

C'est donc une métropole qui se veut d'abord attractive et innovante, avec une montée en puissance du fait métropolitain. À l'occasion de son changement de statut, le passage de communauté à métropole en 2015, un pacte métropolitain a été adopté entre toutes les communes. Ce pacte fixait plus de solidarité, en particulier envers les communes les moins peuplées, pour assurer un aménagement équilibré, pour une efficacité plus importante, avec de nouveaux grands équipements métropolitains reconnus comme tels, et pour une gouvernance renouvelée entre les communes, plus collective et plus ouverte. Cela s'est traduit par des transferts d'équipements, qui datent de cette époque. C'est en 2015 que le Château des ducs a été décrété d'intérêt métropolitain, de même que le stade de la Beaujoire, le Chronographe à Rezé, et le vélodrome de Couëron.

La Métropole exerce donc ses compétences dans les domaines de l'archéologie, de l'opéra, de l'art lyrique, du développement des finances, des crèches intercommunales, etc. Nous avons une plus large capacité de coopération. Depuis 2018, elle exerce de nouvelles compétences, précédemment dévolues aux départements : le fonds de solidarité pour le logement, le fonds d'aide aux jeunes, et en ce moment cela revêt une importance toute particulière avec la crise, les centres locaux d'information et de coordination pour les personnes âgées et la question de la voirie.

Nous avons un schéma de coopération et une mutualisation qui prend diverses formes. Je n'en prendrai qu'une forme pour exemple : les groupements de commandes. Au dernier conseil métropolitain, nous avons adopté une procédure d'appel d'offres pour un groupement de commandes, par exemple, pour du nettoyage de bureaux. Il se trouve que c'est entre la ville de Nantes, Nantes Métropole et le CCAS de la ville de Nantes, mais d'autres groupements de commandes avec d'autres communes sont importants. Il y a aussi des créations de services communs entre Nantes Métropole et les communes.

Nantes Métropole encourage aussi la coopération entre communes. Par exemple, en matière de lecture publique, pour les écoles de musique ou pour les piscines, des coopérations intercommunales ont été conduites. Certaines ont échoué, par exemple dans le sud-ouest de l'agglomération où ils n'ont pas réussi à se mettre d'accord. Mais, une piscine va être construite à Orvault. À l'endroit où elle est, elle profitera également à des Herblinois et à des Nantais. Nous travaillons aussi sur tous ces domaines. Le fait qu'il y ait la Métropole permet de favoriser tous ces contacts.

Ensuite, il y a les mutualisations, où il n'y a plus qu'un service à disposition de tout le monde. C'est le cas par exemple du système d'information géographique métropolitain, qui est un outil indispensable.

Nous avons commencé à autoriser des fonds de concours en investissement pour des projets intercommunaux. Cela recouvre des choses comme la piscine d'Orvault, un multiaccueil à Saint-Herblain ou la cuisine centrale de Vertou. Lorsqu'il y a une coopération intercommunale, et donc une efficacité plus grande, la Métropole est en mesure d'aider à la réalisation de ces différentes opérations.

Nous développons des coopérations métropolitaines. Je ne reviens pas sur le lien Nantes-Saint-Nazaire, vous êtes bien placés sur l'estuaire pour le connaître. Il y a le pôle métropolitain Loire-Bretagne, avec une coordination politique sur des sujets d'actualités du Grand Ouest. La coopération Nantes-Rennes est assez récente. Les métropoles nantaise et rennaise se sont souvent regardées en chiens de faïence, jusqu'à ce qu'elles s'aperçoivent qu'elles avaient plus de zones de complémentarité que de zones de concurrence. En dehors du football, où c'est irréductible, l'alliance entre Nantes et Rennes donne d'excellents résultats, notamment en matière d'enseignement supérieur et de recherche.

Il y a l'innovation et le numérique. Des choses ne peuvent se concevoir efficacement qu'à ce niveau, nous développons une stratégie de la donnée, la *smart city* à la Nantaise, etc. Tout cela se développe au niveau métropolitain, par exemple le fait qu'il y ait du wifi dans l'espace public et dans les transports collectifs. Tout cela passe par la Métropole.

Nous menons une politique de médiation numérique pour renforcer la cohérence des politiques publiques en matière d'inclusion numérique. Vous y faisiez presque allusion tout à l'heure. Un événement, la Nantes Digital Week, fait que la Métropole nantaise est à la deuxième place, après Paris, sur le développement de l'internet et des start-ups.

Nous avons évidemment des partenariats institutionnels, je n'insiste pas beaucoup dessus. Évidemment, de temps en temps, nous arrivons à avoir quelques subventions départementales, des subventions européennes, des subventions dans le cadre du contrat de développement métropolitain avec la Région, et nous avons ainsi des possibilités dont nous ne nous privons pas pour développer les grands investissements. Nous allons voir que c'est l'une des caractéristiques de la Métropole.

Il y a le dialogue citoyen, avec de grands débats. Le grand débat sur la longévité a eu lieu en 2019. Il a donné lieu à des réflexions importantes et essentielles avec une mobilisation d'acteurs : 23 000 participants, 91 cahiers d'acteurs, 76 événements. Ce sont des productions fondamentales, issues du territoire, qu'il nous faut développer. Il y a également le plan alimentaire territorial. Là aussi, cela résonne dans l'actualité. Nos concitoyens attendent une nourriture toujours meilleure et évidemment de meilleure qualité sur le plan sanitaire, mais aussi avec la promotion des circuits courts et la promotion du bio. Tout cela est extrêmement important.

La transition écologique est évidemment tout à fait au cœur du projet métropolitain. Je passe sur la participation. Nous avons une action sur la commande publique durable, nous faisons attention dans les allotissements et dans la manière de travailler à ce que la commande publique favorise les enjeux du développement durable et de la transition écologique.

Une Métropole est aussi tournée vers l'extérieur, vers des actions nombreuses. Je n'insiste pas beaucoup, c'est Eurocities, c'est le CEEP, le Centre Européen des Entreprises Publiques, duquel j'ai eu l'honneur d'être élu président au niveau européen la semaine dernière. J'en profite pour faire ma propre promotion.

En tout cas, c'est un organisme important, il regroupe des entreprises comme La Poste, comme EDF, comme les sociétés d'économie mixte françaises, comme les Stadtwerke allemandes, des sociétés privées de service public très importantes. Cet organisme représente les employeurs des entreprises de service public auprès de la Commission européenne au même titre que Business Europe, qui est le Medef européen, et que la Confédération européenne des syndicats. Je me retrouve à être le presque homologue de Pierre Gattaz et de Laurent Berger. Inutile de vous dire que je suis fier. La réalité, c'est que nous sommes un organisme beaucoup plus petit que les deux autres, mais que la Commission est obligée de nous demander notre avis à chaque fois qu'il y a quelque chose sur la concurrence, sur les services publics et sur la manière dont le marché européen fonctionne.

La Métropole, c'est également le tourisme, facteur de développement économique. Je n'y reviens pas, vous connaissez Le voyage à Nantes, etc. Tout cela, c'est la Métropole qui le fait, ainsi que le tourisme d'affaires, qui est bien mal en point par les temps qui courent, tant en ce qui concerne la Cité des congrès qu'en ce qui concerne le parc des expositions de la Beaujoire, Nantes Expo, qui a de grosses difficultés financières.

Nous avons également l'impulsion d'une politique culturelle, évidemment basée sur les équipements classés au niveau métropolitain. La recherche, avec le campus de Nantes, le pôle santé. Je passe rapidement sur ces points. Ce sont des choses extrêmement importantes. Nous voyons bien là que jamais une commune ne pourrait faire cela toute seule, même Nantes. Jamais ces enjeux ne pourraient être correctement mis en œuvre et jamais nous ne pourrions trouver des solutions et des politiques publiques efficaces s'il n'y avait pas cette capacité à développer très fortement l'ensemble de ces activités.

Je suis en train de passer des pages et des pages de commentaires que l'on me suggérerait de vous infliger, mais vous allez y échapper.

Pour la création d'innovations, Nantes a été capitale européenne de l'innovation en 2019, il faut le rappeler. C'est le quartier de la création, c'est le soutien au pôle de compétitivité, c'est le projet *my smart life*. Le développement du très haut débit se poursuit, avec un partage par les opérateurs de l'agglomération. Je retiens ceux qui disent que, avant de parler de la 5G, ce serait bien si nous pouvions mettre la fibre partout. Nous avons encore beaucoup de zones blanches à l'intérieur de l'agglomération avec une ADSL de mauvaise qualité, où la fibre n'est ni annoncée ni prévue, malgré nos objurgations en direction des opérateurs.

L'économie est évidemment le moteur du développement. Les actions de développement économique de la Métropole, au-delà de l'attraction que nous pouvons exercer sur des entreprises qui vont venir s'installer à Nantes ou dans l'agglomération, qui vont apporter leur richesse, leur savoir-faire, etc., c'est aussi la capacité à offrir aux entreprises et à leurs salariés un cadre général d'évolution et de développement qui leur soit favorable.

Ensuite, il y a des lieux qui se transforment. C'est évidemment l'île de Nantes, la centralité métropolitaine, qui concernent tout le monde. Quand on fait un aménagement urbain de qualité entre Commerce et l'île Feydeau, tous les gens de l'agglomération y passent. Le centre de Nantes, c'est le territoire commun de tous les habitants de l'agglomération, il doit vraiment être traité comme tel.

Il y a enfin les projets de la politique de la ville, puisque, vous le savez, notre Métropole a un taux global de logements sociaux important. Évidemment, nous avons quelques grands quartiers populaires qui posent des questions particulières, où il y a souvent une énergie formidable, mais aussi un certain nombre de problèmes.

En 2019, c'était la nouvelle gare de Nantes, évidemment, que nous venons d'inaugurer ; c'était la rénovation du palais des sports de Beaulieu ; c'était le nouveau MIN à Rezé. Tout cela fait partie des choses qui ont été réalisées en 2019. Là encore, ce qui a été fait est tellement complet que l'on me propose de vous lire une litanie de choses absolument incroyables, que je vais évidemment vous épargner.

L'emploi et l'insertion, en 2019, ont été une action forte et constante. On pourrait même le dire pour toute la durée du mandat. C'est vrai qu'en 2019, les choses allaient beaucoup mieux pour le chômage, nous étions un territoire plutôt favorisé en la matière. Nous pouvions donc organiser beaucoup plus pour l'insertion des jeunes, l'entrepreneuriat, la RSE, l'accompagnement spécifique pour les habitants en difficulté d'insertion, avec le plan local d'insertion par l'économie. Puis, la Covid est arrivée pour faire que l'emploi et l'insertion, qui n'étaient plus une priorité pour nos concitoyens, nous reviennent instantanément.

Dans cette période, nous avons achevé la restructuration de nos outils territoriaux de l'emploi, puisque la Mission locale et la Maison de l'emploi ont fusionné en une seule association, qui s'appelle l'Association territoriale pour le développement de l'emploi et des compétences.

C'est aussi le développement de l'économie sociale et solidaire. C'est une caractéristique de nos territoires d'avoir une part d'emploi importante dans l'économie sociale et solidaire. Il faut le valoriser et le renforcer, une feuille de route a donc été créée en 2019, ce sont des choses comme les Écossolies, comme le Solilab sur l'île de Nantes.

Il faut produire des logements, nous le savons. Nous sommes d'ailleurs un peu « en panne », nous l'avons vu au dernier conseil métropolitain. Nous n'arrivons pas à construire suffisamment de logements sociaux, non pas pour être attractifs et faire venir de nouveaux habitants, mais pour loger ceux qui sont déjà là et pour loger nos

VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2020

propres enfants. Si nous n'arrivons pas à augmenter notre rythme de construction de logements, dont un tiers de logements sociaux parce que nous en avons besoin, et que 70 % des habitants de l'agglomération y sont éligibles, nous aurons un gros problème d'augmentation des prix, de gentrification, d'étalement urbain. Il faut donc reprendre la construction de logements. Nous en avons besoin pour nos propres enfants, pour nos anciens. Nous savons qu'il faut aujourd'hui beaucoup plus de logements pour un même nombre d'habitants, il faut vraiment que nous mettions beaucoup de moyens sur ce sujet. En 2019, nous avons continué, avec l'élaboration du programme local de l'habitat 2019-2025, à fixer des objectifs très ambitieux, qu'il va maintenant falloir atteindre.

Concernant l'accompagnement social, je vous ai très rapidement parlé du FSL tout à l'heure. Cela fait partie des actions que Nantes Métropole conduit également.

Ensuite, une métropole solidaire, c'est aussi une cohésion sociale favorisée. L'accueil des gens du voyage n'est pas toujours commode, mais petit à petit nous arrivons à doter l'agglomération de tous les terrains qui doivent s'y trouver. Nous menons une action en faveur des personnes en situation de handicap, avec des instances de concertation tout à fait efficaces et un véritable accès à la citoyenneté et une action pour l'emploi des personnes en situation de handicap. Enfin, pour l'égalité entre les femmes et les hommes, nous menons des actions favorisant l'entrepreneuriat féminin et de soutien aux associations de lutte contre les violences faites aux femmes.

Pour aménager une ville durable et accessible pour tous, c'est l'égalité des territoires, il faut mobiliser habitants et partenaires pour le pilotage du contrat de ville. Cela comprend la définition des projets de renouvellement urbain, la mobilisation des politiques publiques dans la politique de la ville, j'en parlais à l'instant, et l'action de prévention de la délinquance, pour favoriser l'accès au droit et agir contre la récidive. Nous sommes là sur le quotidien des habitants de l'agglomération. Nous avons adopté, en 2019, un plan local d'urbanisme métropolitain, le PLUm, avec les 24 communes. Il fixe la feuille de route en matière d'urbanisme pour les années à venir, qui impose notamment des règles nouvelles de nature en ville, de protection des espaces verts, de protection de la biodiversité tout à fait importante. Nous ne pouvons plus construire aujourd'hui comme nous construisions avant, il faut vraiment mettre les moyens en la matière.

Nous avons également toujours des opérations d'aménagement public en zone d'aménagement concerté, représentant 30 à 40 % de la production de logements sur tout le territoire métropolitain. Autrement dit, nous avons du mal à construire, mais s'il n'y avait pas l'action publique pour le faire, ce serait encore pire, vu les conditions économiques hors d'atteinte de la plupart de nos concitoyens.

La Métropole pour la transition écologique et énergétique. Nous avons adopté notre plan climat, notre feuille de route en la matière, après une grande opération d'expression et de concertation citoyennes. Nous avons notre plan climat, air, énergie territorial, une politique de l'énergie très volontaire. Les réseaux de chaleur sont en extension. Si vous vous êtes promenés dans l'agglomération ces dernières années, vous avez vu des tranchées partout. D'ailleurs, elles arrivent à Couëron.

Madame le Maire : Elles partent de Couëron !

Pascal Bolo : Elles arrivent ou elles partent, cela dépend du sens dans lequel on va. Cela arrive petit à petit à alimenter l'ensemble des équipements publics, mais aussi une part très significative des logements sociaux. L'objectif est quand même bien d'arriver à faire baisser la note de chauffage des locataires des logements sociaux, en même temps que de faire un effort important pour la planète et pour la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre.

La photo que vous voyez, ce sont des gens sur le toit du MIN, où nous avons 32 000 mètres carrés de panneaux photovoltaïques, ce qui était également une très grosse opération.

Je continue à accélérer, pour ne pas vous perdre en route, avec les déplacements urbains. C'est toujours un sujet délicat pour les communes qui sont un peu excentrées. Je peux vous assurer, en tant que président de la SEMITAN, que Carole Grelaud fait bien le travail pour Couëron, il n'y a pas de doutes. Ce n'est pas toujours

facile, mais nous y arrivons. Nous sommes en train d'adopter un nouveau projet de plan de déplacement urbain, avec des objectifs tout à fait ambitieux. Il faut bien reconnaître que, là aussi, nous sommes fortement impactés par la crise du Covid. Cela ne nous a pas empêchés, c'était en 2020, mais cela avait commencé en 2019, de libérer 250 millions d'euros pour renouveler complètement le parc de tramways de la Métropole. Nous continuons évidemment d'anticiper la desserte du nouveau CHU sur l'île de Nantes.

Il faut favoriser des modes doux. Vous l'avez vu si vous êtes allés dans le centre de Nantes, nous avons pris des mesures pour accompagner et développer le *boom* d'utilisation du vélo, que nous avons observé dans l'agglomération. Évidemment, il n'y a pas le même rapport à la mobilité, au vélo et à l'automobile, quand on habite dans le centre-ville ou quand on habite Couëron ou Le Pellerin. C'est une évidence, mais il faut que tout le monde trouve sa place et que nous arrivions à encourager des modes actifs de déplacement, surtout à les combiner entre eux de manière plus satisfaisante. Nous devons accompagner le changement de comportements de mobilité, qui a été aussi impacté par la crise Covid. Ce que nous disions en 2019 n'est probablement plus vrai en 2020, nous sommes en train de mener les études pour y voir clair et prendre les bonnes décisions stratégiques d'aménagement et de choix technologique pour faire face et être adaptés à la nouvelle donne que nous impose la Covid.

Les déplacements urbains, c'est la circulation apaisée, je n'insiste pas, vous connaissez tout cela. L'offre de stationnement est adaptée en fonction des usages, avec les parkings relais qui ont vu leur mode de gestion changer en 2019 pour être plus cohérent dans leur utilisation, mais ils sont toujours extrêmement attirants.

Le tri et la collecte des déchets, vous connaissez bien cela par ici. La gestion du cycle de l'eau est très importante, nous avons notamment mis en place la tarification solidaire sur le plan social, et la modernisation de l'usine de l'eau de la Roche. Ce sont des choses qui ne se voient pas, dont les gens n'entendent jamais parler. Il n'empêche que la première phase de la modernisation de l'usine de la Roche a coûté 82 millions d'euros, et il y en aura d'autres ensuite. Nous voyons bien que pour assurer la qualité en alimentation en eau de l'ensemble de l'agglomération, il faut des investissements considérables. C'est un peu la même chose pour l'assainissement. Si nous attendons que les réseaux s'effondrent, nous aurons des difficultés. Ce sont des travaux qui ne sont pas très attirants, pas très populaires. Construire une école de musique ou un établissement culturel, c'est plus valorisant que de construire des tuyaux d'assainissement, mais les tuyaux d'assainissement sont bien utiles.

Concernant les préoccupations environnementales et les services urbains, la biodiversité, c'est étendre la part de l'arbre et préserver et soutenir les forêts urbaines, développer l'agriculture périurbaine. Nous avons là des dispositifs et des programmes qui viennent prévenir les risques et des pollutions. C'est une très ancienne compétence de l'agglomération. Ces programmes doivent nous permettre et autoriser une protection de nos concitoyens contre l'ensemble de ces types de risques.

Je continue avec la synthèse financière de l'année. Parlons un petit peu d'argent. Pas trop, ce n'est pas très intéressant. Cela représente tout de même un budget de 1,2 milliard d'euros. Tous budgets confondus, vous voyez le volume total de financements, qui sont évidemment assez colossaux. Je voudrais surtout insister sur le fait que nous aurons fait 2 milliards d'investissements sur ce mandat. Comme 2019 est la dernière année du mandat, elle aura été une année plafond en la matière, avec près de 385 millions de dépenses d'investissement.

Il faut rappeler, parce que nous entendons beaucoup de bêtises de l'État en la matière, que nous n'investissons que pour des équipements d'avenir. Si nous en finançons une partie par l'emprunt, jamais nous n'empruntons pour payer nos fonctionnaires ou pour payer les fins de mois de nos budgets de fonctionnement. L'investissement porté par les collectivités locales représente près de 80 % de l'investissement français, et c'est un investissement qui produit de la richesse, de la qualité de la vie. Quand nous entendons parfois la Cour des comptes dire que les communes dépensent trop, oui, elles dépensent peut-être trop, mais elles dépensent surtout beaucoup mieux que l'État. Je tenais à le dire.

Vous voyez le diagramme dont Michel Lucas parlait à l'instant, avec une part des déplacements importante, c'est assez logique, mais le développement urbain prend aussi une place importante. L'enseignement supérieur

et le développement économique, l'emploi et l'innovation, l'environnement et l'énergie sont aussi des postes de dépenses importants pour la Métropole.

Voilà, j'ai essayé de faire relativement vite. Parlons quand même de la dette. Nous nous sommes désendettés jusqu'en 2018, et nous avons fait un petit ressaut en 2019. Ce sont des niveaux tellement bas d'endettement que nous pouvons affronter les conséquences de la crise Covid sans rien remettre en cause, ni notre santé financière ni les projets d'investissement faits aujourd'hui.

L'année 2021 sera donc, pour la Métropole, une année de transition en raison de la crise Covid, mais pendant laquelle nous allons refonder, à partir de ce bon résultat que nous laisse 2019, le pacte métropolitain entre les 24 communes. Nous allons déterminer, faire le choix entre ce qui reviendra à l'épargne, donc au financement de l'investissement, et ce qui reviendra à la redistribution vers les communes. Nous savons qu'elles sont gravement impactées par la Covid et auront besoin de la solidarité métropolitaine, qui ne leur manquera pas.

Merci de votre attention. Je laisse Michel passer aux affaires locales, qu'il connaît évidemment beaucoup mieux que moi.

Michel Lucas : Bonsoir à tous. Effectivement, je vais ajouter deux ou trois éléments. Étant avec Pascal Bolo à la Métropole, j'ai tout de même des choses à ajouter au niveau général. Nous parlions tout à l'heure de tout ce qui est ordures ménagères. Je rappelle tout de même que, sur cette année 2019, et cela continue, il y a eu une réduction de 15 % de la production d'ordures ménagères. Ce n'est pas neutre en termes de travaux qui existent par ailleurs.

Tu en as également très bien parlé, il y a la clause d'insertion, qui est aujourd'hui dans tous les marchés publics de la Métropole, qui permet d'accompagner au niveau social notre Métropole. La clause d'insertion est quand même un élément important aujourd'hui.

Un dernier point sur la tarification de l'eau, via les CCAS, qui fonctionne très bien dans notre Métropole aujourd'hui. Nous pouvons dire un mot parce qu'elle a été prolongée, je pense que c'est une très bonne chose, sur tous les accès universels que les gens doivent avoir. Je pense que cela fait partie des choses importantes.

Pour en revenir au local, nous travaillons aussi par pôle. Pour le pôle Loire Chézine, nous comptons 71 418 habitants. À part pour certains pôles nantais, les nombres sont à peu près équilibrés entre pôles en termes d'habitants. Cela nous permet de fonctionner dans un rapport d'équilibre par rapport à ce point. Les dépenses du pôle Loire Chézine en 2019 sont de 1 412 810 euros en fonctionnement et de 6 524 818 euros en investissement.

Pour en revenir à Couëron, nous précisons des choses pour tout ce qui est voirie et espace public, notamment les principales opérations PPI, plan pluriannuel d'investissement, et ERS, entretien, rénovation, sécurité. Nous avons l'habitude de travailler avec des sigles, une fois dans la gymnastique tout va bien, mais au début cela peut être compliqué à suivre. Vous retrouvez donc des opérations PPI et voirie.

Quand nous sommes en PPI, cela veut dire que nous faisons des aménagements très particuliers. Nous en profitons, quand nous faisons des voiries et de l'espace public, pour revoir le dessus et le dessous. Nous nous occupons de l'effacement des réseaux, mais nous en profitons pour revoir comment sont les conduites d'eau, pour revoir comment l'espace public est contraint, etc. Nous en profitons pour tout refaire, en fait.

Nous retrouvons quelque chose sur l'impasse du Drillet. Carole Grelaud le dirait comme moi, quand nous avons rencontré les habitants la première fois avec nos bottes et que nous leur avons dit, avec les gens du service de l'eau de la Ville, qu'ils habitaient dans le lit de la rivière, vous imaginez bien leur surprise. Nous en avons profité pour faire le réaménagement de la voie et des travaux hydrauliques à cet emplacement. Effectivement, c'était plus qu'utile, il y avait des inondations importantes chez les habitants.

L'aménagement de la rue du Docteur-Janvier se poursuit avec la création d'une voie provisoire de chantier. L'objectif pour la rue Alexandre-Olivier, avec la création de stationnements en chicane, c'est aussi de réduire la

vitesse et de trouver des solutions pour éviter des survitesses dans certains endroits. Nous faisons aussi des essais, tout n'est pas inscrit dans le marbre, et nous voyons si cela fonctionne pour l'instaurer ensuite définitivement.

Nous retrouvons là tout ce qui est lié à la ZAC, avec l'aménagement des abords de la ZAC de la Métairie, l'aménagement de la rue de la Salle et la rénovation des réseaux. Vous voyez qu'aujourd'hui c'est fini. Il y a l'effacement des réseaux souples et éclairages publics, c'est ce que je disais par ailleurs. Dans la PPI, nous en profitons pour enlever tout ce qui est en hauteur, nous effaçons tout, de façon à avoir un espace public beaucoup plus clair. Nous en profitons aussi pour reprendre de l'espace sur tout ce qui était minéralisé en termes de voirie et d'espaces verts. Nous avons aussi, boulevard de la Libération, toutes les séquences que nous souhaitons pour réduire la vitesse, puisque cette voie est la colonne vertébrale de la ville. Il s'agit de réduire la vitesse de façon que, par ailleurs, ce soit beaucoup plus facile pour les habitants. Nous avons aussi créé un accès entre la rue Sidney-Bechet et la rue du Rocher, qui permet aux enfants dans la ZAC de la Métairie d'avoir des espaces de déplacement doux.

Nous retrouvons quelque chose de l'aménagement sur 2019. C'est toujours difficile, parce qu'entre temps, nous sommes passés à autre chose. Nous avons fait les aménagements de la gare, avec la requalification du parvis, de la rue de la Gare et une partie de la rue Alexandre-Olivier.

Pour les rues de Pan-Loup et Botardièrre, y compris le giratoire, il y a eu une réfection de chaussée de nuit. Je ne vais pas tout vous détailler.

Il y a eu des choses plus particulières, tout ce qui est ERS : réfection de chaussée, bordures et trottoirs, rue Jean-Jaurès, des Cygnes, Éperviers, des Bruands. Tout cela, c'est sur la Chabossière. Nous en profitons également, quand nous faisons des lotissements, pour faire toutes les zones. Nous sommes en toile d'araignée, afin de rendre l'espace public cohérent sur l'ensemble d'un espace. Il y a aussi les Cailles, les Rossignols et l'avenue des Roses. Nous faisons aussi, en partie, des voiries métropolitaines qui sont en zone rurale. Nous retrouvons la section de la rue des Chamilles et la rue du Coteau. Il y avait la section de la rue Jean-Bart et la place Daniel-Mayer, avec la Vm 101, qui étaient aussi concernées par un passage à 30. Il y a eu le giratoire de la Montagne, la rue du 1^{er} Mai avec la création d'un plateau surélevé, puisque c'étaient des demandes en termes de sécurité et d'apaisement de la vitesse, vous retrouvez la Vm 101.

Ensuite, ce sont des quotidiennetés mais cela permet de le faire, ce sont les réfections de chaussée et les curages de fossé rue de la Bourdinière, l'arche du Dareau, etc. Nous sommes sur des espaces naturels, nous ne faisons pas n'importe quoi puisque nous avons un relevé de décision au niveau de la Métropole sur ces espaces naturels. Nous avons un cahier des charges très particulier.

Nous retrouvons également des petits travaux de proximité. Mais, on s'aperçoit que ce sont les choses sur lesquelles nous portons le plus d'attention. C'est ce que nous demandent les habitants, et ces petits ennuis nous pourrissent parfois la vie. Il y a eu l'élargissement pour sécurisation de la rue de la Botardièrre ; la réalisation d'une écluse de la Minée, qui permet de faire réduire le flux en entrée de ville ; la réfection du cheminement piétonnier sur le quai Jean-Pierre Fougerat. À une époque, cela ressemblait un peu à un pédiluve, elle était plus basse que la pelouse autour. Il fallait enlever ce pédiluve pour que nous ayons une voie, tout le monde passait sur la partie vélo. Cela permet de diviser les flux.

Concernant les aménagements en faveur des transports en commun et des vélos, je pensais que Pascal Bolo nous ferait des annonces ce soir. Je n'ai pas vu d'améliorations notables, mais nous te réinviterons une prochaine fois et nous aurons peut-être des éléments supplémentaires. Cela ne nous empêche pas de demander plusieurs fois, il le sait.

Pascal Bolo : « Work in progress ».

Michel Lucas : Il y a donc eu l'extension qui devient déjà très utile. Si nous ne voulons pas que les voitures entrent sur la Métropole, il faut avoir des P+R relativement importants. C'est ce qu'il faut retenir, Pascal. Si nous ne voulons pas de véhicules et que nous voulons les contenir, nous devons avoir à la porte de la Métropole des

P+R forts et importants, avec des flux importants pour que les habitants ne prennent pas leur voiture et aillent très vite d'un point à l'autre. C'est pour cette raison que les abords de la gare sont rénovés et que des arrêts supplémentaires sont importants.

Ensuite, il y a tout ce qui est accessibilité aux personnes handicapées, rue Rouget de Lisle. Quand nous revoyons l'espace public, nous en profitons pour revoir ce qui est déjà fait auparavant.

Pour l'éclairage public, c'est tout de même quelque chose de très important aujourd'hui. Vous le savez, sur la ville de Couëron, cela fait maintenant une dizaine d'années que nous avons un abaissement nocturne de l'éclairage de minuit et demi à cinq heures et demie ou six heures du matin. Cela n'empêche pas qu'aujourd'hui nous passons à de nouvelles technologies pour avoir une baisse de notre consommation. Il faut savoir que sur la ville de Couëron, avec les ZAC et tout cela, depuis pratiquement huit ans, même en augmentant les mats, nous avons une baisse de 3 % chaque année de la consommation liée à l'énergie des luminaires. C'est un domaine que je connais bien. Des commandes d'opérations d'entretien, de rénovation, de sécurité et d'économie d'énergie ont été passées sur tout ou partie des points lumineux.

L'assainissement et les eaux usées sont un point très important, tu l'as rappelé tout à l'heure, Pascal. Vous avez vu tout à l'heure, dans la part du budget, tout ce qui est lié à l'eau (les fuites, refaire les stations d'épuration, les réhabilitations des stations de relevage, etc.) est très important. Lorsque nous avons fait la rue du Drillet, nous en avons profité pour refaire le poste de relevage, puisque nous avons de temps en temps des surverses sur le Drillet, qui était en dessous. Éviter cela, c'est aussi permettre que le milieu soit meilleur. Nous avons également fait l'extension du réseau d'eaux usées du boulevard de l'Europe.

Nous arrivons à l'habitat et l'urbanisme. Nous retrouvons tout ce qui est application du PLUm, puisque l'année 2019 a été l'année d'application du PLUm et de ses nouvelles règles, avec la formation liée au nouveau règlement. Tous les instructeurs ont dû partir en formation, parce que ce n'est pas une mince affaire. Nous commençons même à retravailler sur les règles.

L'urbanisme opérationnel, c'est toutes nos ZAC, vous les voyez. Je pense que nous n'allons pas revenir sur toutes, la ZAC Ouest-centre-ville, la ZAC de la Métairie, la ZAC Rives de Loire... Avec des objectifs annoncés de 35 % de logements sociaux sur la plupart, nous avons aussi le projet de réhabilitation du Bossis, fait par la SAMO. Il restera une dernière partie, puisque l'îlot 3 est à l'étude.

Ensuite, nous retrouvons la rue du Docteur Janvier avec un projet urbain partenarial. J'en dis deux mots, les PUP sont importants aujourd'hui. Tout à l'heure, quand Pascal Bolo parlait de rentrer un peu d'argent dans nos caisses, cela fait partie du juste retour que nous avons. Quand nous utilisons l'espace public, et vous voyez comment sont achetés les logements, etc., quand on passe dans une rue, qu'il y a cinq ou six logements, et qu'il y en a quatre-vingts le lendemain, il faut quand même revoir les tuyaux. La plupart du temps, nous utilisons maintenant un outil, le PUP, qui nous permet justement d'avoir un retour de la part de la promotion immobilière, qui nous ramène de l'argent pour faire des travaux par ailleurs. Je pense que c'est un juste partage des choses. Je le dis, nous sommes aussi là pour faire de la politique, cela leur permettra peut-être d'acheter un peu moins cher le foncier par ailleurs, tu l'as bien dit tout à l'heure par rapport à nos enfants, si nous voulons que demain ils restent dans notre Métropole.

Nous avons également participé au dialogue citoyen, qui était l'atelier participatif de Loire-Chézine, « Demain, la ville apaisée ». Nous sommes en train de travailler sur les avis. Par exemple, nous allons y retrouver, puisque c'est d'actualité, les voies magistrales au niveau du déplacement vélo, etc. Tout un déplacement se fait par ailleurs, et l'avis citoyen en a tenu compte. C'est déjà opérationnel chez nous.

Dernier point, sur le logement. Liés au plan local d'habitat, 193 logements ont été autorisés. Il y a le programme d'amélioration de l'habitat, grâce auquel 37 logements ont été refaits.

Concernant l'agriculture, je ne vais pas revenir sur la veille sur le marché foncier agricole. Actuellement, c'est une grosse revue que nous avons sur la commune. Il y a l'animation liée à tout ce qui est friches agricoles, et

VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2020

l'engagement de la procédure des biens vacants et sans maîtres. Si vous vous souvenez bien, vous l'avez voté dernièrement, c'était en 2019 mais nous l'avons fait sur la commune.

Pour les chiffres clés, il y a les autorisations d'urbanisme, avec 182 dossiers et 106 permis de construire, etc. Je ne vais pas développer plus que cela.

Vous retrouvez enfin tout ce qui concerne le développement économique, avec la ZAC des Hauts de Couëron 3, qui est en train de s'achever. Vous voyez qu'en termes d'emplois, ce n'est pas négligeable. Nous parlons parfois de la ville du dernier kilomètre, mais qu'il y ait de l'emploi et que les gens puissent habiter à côté est quand même très important.

Voilà. Il y a également le diagnostic des pôles commerciaux, que nous avons souhaité au titre de Couëron pour avoir une vue globale des pôles commerciaux de notre commune. Nous avons bien entendu le Carré de Couëron, un carré d'entreprises, qui est l'accompagnement des entreprises dans la sortie des pépinières.

Madame le Maire : Merci à Pascal Bolo et à Michel Lucas pour cette présentation, chacun dans son domaine.

Je rappelle quand même que nous sommes là sur un extrait du rapport global. Le rapport global est bien sûr consultable sur internet, vous pouvez passer par le site de la Ville. Vous aurez le lien pour vous connecter sur la Métropole et avoir l'intégralité de ce rapport.

Est-ce qu'il y a des volontés de prise de parole ? Monsieur Boudan, je vous en prie.

Frédéric Boudan : Merci, Monsieur Bolo et Monsieur Lucas, pour la présentation de ce rapport.

Je souhaite mettre en avant trois points de vigilance ou trois interrogations par rapport au fonctionnement de la Métropole vis-à-vis de notre Ville.

Le premier point concerne la mobilité et les transports. Il y a eu des améliorations ces dernières années sur les dessertes de transports collectifs, notamment vis-à-vis du train et du bus, pour tenter de rattraper le retard de Couëron. Néanmoins, Couëron n'est toujours pas concerné par le développement de tramways ou de chronobus alors que l'évolution démographique accroît les besoins. Quelle est la position de Nantes Métropole à ce sujet ?

De plus, il y a un accroissement du réseau de pistes cyclables, mais il y a des problèmes criants de cohérence sur le réseau, problèmes de continuité et de sécurité. À quand un vrai plan vélo concernant l'ensemble du territoire et pas seulement le bourg et la Chabossière ?

Deuxièmement, nos interrogations concernent l'urbanisation et l'évolution démographique. Il y a eu, ces dernières années, des opérations d'urbanisme importantes concernant la ZAC de la Métairie ou la ZAC des Marais, mais il y a un manque criant d'accompagnement des évolutions démographiques par rapport aux commerces et aux services publics. Comment Nantes Métropole accompagne les communes dans ces opérations ?

Le dernier point concerne la coulée verte du Drillet. La protection des zones humides et des corridors écologiques est de la compétence de Nantes Métropole. Sur la zone limitrophe entre Couëron et Saint-Herblain, une coulée verte entoure le ruisseau du Drillet, qui va se jeter dans la Loire par l'intermédiaire des marais de la Pâtissière, reconnus comme zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique, donc ZNIEFF. À ce titre, ce ruisseau est également qualifié de continuité écologique par le schéma régional de cohérence écologique, donc le SRCE, et la trame verte et bleue par Nantes Métropole. Or, dans ce schéma d'aménagement et de gestion des eaux, le SAGE, Nantes Métropole est bien citée comme maître d'ouvrage pour la masse d'eau Loire et petits affluents, à laquelle appartient le Drillet, mais sans rôle de structure référent, ce qui rend cette zone orpheline et la prive de protection.

Notre collectivité, la ville de Couëron, se doit d'interroger Nantes Métropole et la commission locale des eaux du SAGE sur cette anomalie, et d'insister pour que cette zone et ce ruisseau bénéficient de la protection nécessaire à leur conservation.

Madame le Maire : Nous prenons l'ensemble des questions. Monsieur Bolo ?

Patrice Bolo : J'ai une petite précision. Pascal Bolo aurait pu parler du caractère excessivement innovant de notre Métropole, un aspect à mon avis fondamental. Tu as oublié l'inauguration d'Europa Nantes, qui est le seul lieu en Europe dédié à 100 % à l'Europe, sur 1 000 mètres carrés, financé par Nantes Métropole. Je suis un des membres fondateurs. Merci, Pascal.

Pascal Bolo : De rien, Patrice, et merci de ce compliment utile, qui va bien avec mon élection au CEP, d'ailleurs, tu l'auras observé.

Patrice Bolo : Oui, félicitations, je ne le savais pas.

Madame le Maire : Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas, donc nous passons aux réponses.

Pascal Bolo : Je le disais tout à l'heure en regardant Carole Grelaud, qui est très insistante à l'égard de la Métropole, légitimement, sur toutes ces questions de mobilité, nous sommes vraiment, avec les communes excentrées, dans une vraie difficulté. Vous l'avez dit, l'augmentation de la population entraîne une augmentation des mobilités.

Les objectifs que nous avons, tant sur le plan de la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre que sur le plan de la baisse de la congestion automobile, les deux allant ensemble, font qu'évidemment, nous sommes toujours tentés de mettre toujours plus de transports publics. Le problème, c'est que, souvent, les usages et les besoins de mobilité ne sont pas ceux que l'on imagine quand on regarde la carte et que l'on dessine une ligne de tramway ou de chronobus, puisque ce sont les deux exemples que vous avez cités.

Il ne faut jamais oublier dans l'équation, même s'il n'est pas question de rentabilité dans cette affaire, qu'une ligne de bus n'est pas rentable. Cela n'existe pas. Le problème, c'est jusqu'où nous admettons qu'elle coûte cher pour un nombre de passagers limité. Ce nombre va parfois être important en heures de pointe, et c'est là que la logique des lignes express se justifie pleinement pour desservir de manière efficace et rapide des zones éloignées. Dans ce cas, cela veut dire que l'on ne s'arrête pas entre les deux, autrement ce n'est plus express, c'est omnibus. Si c'est omnibus, c'est trop lent. Si c'est trop lent, alors les gens prennent leur voiture.

Nous avons une complexité à trouver cet équilibre, mais petit à petit, je pense que nous y arriverons. Tout le cadran ouest de l'agglomération, le sud-ouest, mais aussi de l'autre côté de la Loire, est de toute façon dans les priorités et dans les projets de Nantes Métropole. Vous savez que des choses devaient se faire en septembre, mais la crise Covid n'a pas permis de le faire. Certaines améliorations se sont réalisées à la rentrée de novembre, d'autres ont été repoussées d'un an en raison de cette crise.

Je crois pouvoir vous dire que Couëron n'est pas complètement oublié dans cette affaire et que nous allons petit à petit essayer d'améliorer cette desserte, avec ce jeu permanent entre l'offre et la demande. Nous savons bien qu'en la matière, s'il n'y a pas d'offre il n'y aura pas de demande, et qu'au bout d'un moment s'il n'y a pas de demande, on ne mettra pas d'offre non plus. Il faut trouver cet équilibre. Plus on est loin du centre de l'agglomération, plus cet équilibre est compliqué à trouver et plus il est compliqué de satisfaire tout le monde dans des conditions acceptables sur le plan économique.

Madame le Maire : Merci. Michel, tu veux compléter ?

Michel Lucas : Oui. Vous avez abordé deux autres points, Monsieur Boudan, et le deuxième sur l'urbanisation et l'évolution démographique est un paradoxe. Nous sommes face à une crise du logement, où nous avons des besoins forts, où nous ne pouvons pas être en dehors du phénomène métropolitain de construction de

logements pour accueillir tout le monde sur notre Métropole. Nous participons effectivement à cette urbanisation et à cette évolution. Cela étant, effectivement, aujourd'hui, nous savons où est la jauge de la ville puisque nous avons des pics. Nous savons que, quand nous avons des pics, nous ne pouvons pas gérer la situation. Nous savons aujourd'hui que nous avons une jauge entre 190 et 210 logements permis sur la ville de Couëron et que nous ne pouvons pas en accorder de supplémentaires. Autrement, nous mettons nos services publics en difficulté. Cela vient aussi consolider ce sujet.

De toute manière, les consignes que nous avons données aux services et que nous nous donnons nous-mêmes, c'est, justement, de contenir cela complètement, avec tout de même une particularité, la plus difficile à maîtriser, ce qui vient du diffus. L'objectif est de contenir cela de façon à accorder le moins possible et ne pas laisser d'opportunités sur ce sujet aux promoteurs qui viennent par ailleurs. Nous avons actuellement des outils de ZAC et nous souhaitons d'abord conforter ces outils.

Je pense que ces éléments sont importants. Au niveau de la Métropole, du nombre de logements, nous parlons de 6 000 logements qu'il faut produire pour permettre de conserver, avec le solde naturel, etc. Je vous passe les détails. Nous devons tous participer à ce phénomène. Nous avons des demandes et nous sommes en retard par ailleurs, y compris sur le logement social. L'année 2020 est une année de production très faible. Nous avons eu les résultats au dernier conseil métropolitain, c'est une faiblesse qui va nous poser des problèmes par rapport aux habitants. À cause de cela, des jeunes restent dans leur famille, nous assistons à des situations de précarité d'habitat. Nous ne pouvons pas rester en dehors de cela.

Autre phénomène dont vous avez parlé, votre troisième point, que je connais très bien aujourd'hui, est la coulée verte du Drillet. Nous en avons parlé en dehors, donc je suis très à l'aise pour en parler dans ce conseil. Nous sommes en accord total avec ce que vous évoquez là au titre du SAGE. Nous l'avons d'ailleurs fait de la même façon pour la protection de plusieurs autres cours d'eau, en commençant par la Chézine. Nous avons un projet de reprendre pied sur tous ces fleuves.

Le Drillet est un ruisseau commun, nous allons dire cela de cette façon. Il y a beaucoup de surverses qui l'alimentent en eau et quelques sources, mais ce n'est pas un ruisseau comme la Chézine, le Cens, etc. Ce n'est pas le même type de débit. Néanmoins, il apparaît dans le PLUm comme une zone à protéger dans la trame verte et bleue.

C'est le travail que nous allons faire avec la Métropole. Je suis en relation avec le Vice-président. Deux politiques publiques s'occupent de cela : celle qui s'occupe de l'agriculture et celle qui s'occupe de l'eau. Nous sommes en train de travailler pour consolider un peu les choses sur le Drillet, à terme, quand nous aurons des ventes comme nous avons pu en avoir dans d'autres endroits. C'est aussi un travail avec les deux communes puisque c'est la limite entre les deux. Nous voulons réserver un corridor et être très proactifs pour acheter ces espaces et ne pas nous retrouver ensuite en difficulté avec des dégradations du milieu.

Voilà ce que je peux vous dire aujourd'hui. Nous sommes en accord total avec ce que vous dites sur la protection de ces espaces, en sachant qu'une grosse partie est privative. Nous devons regarder comment l'acheter pour garder ces corridors écologiques.

Madame le Maire : Merci, Michel Lucas. Monsieur Vallée ?

Yvan Vallée : Monsieur Bolo, je vous remercie pour vos précisions et votre présentation. J'espère que vous avez pris les transports en commun pour venir à Couëron et que, quand vous faites des fêtes de famille, vous venez aussi en transport en commun.

Moi, je vais à Nantes tous les jours en transports en commun à titre personnel. Ce qui m'a fait m'engager en politique, notamment pour Couëron, c'est le manque de transports en commun sur la ville. Les promesses, les « on verra », c'est très bien. À un moment donné, il faudrait peut-être des actes.

De ce que j'ai pu voir, nous n'avons pas de projection pour Couëron jusqu'en 2035. Effectivement, des consultations vont être faites, mais, à un moment donné, nous prônons les voies douces, nous prônons les

mobilités douces... Qu'attendons-nous ? On nous parlait à un moment donné de divers systèmes de mobilité, notamment quand l'aéroport aurait dû être fait. Qu'est-ce que l'on propose maintenant ? Au niveau des transports, même en voiture, l'état des routes à Couëron laisse parfois à désirer.

J'ai aussi regardé les travaux qui avaient été faits. Je pense que ce n'est pas une liste exhaustive parce que j'en connais qui n'étaient pas marqués, mais nous ne pouvons pas tout mettre. À un moment, proposez-nous juste quelque chose. En tout cas, en tant que citoyens couëronnais, nous ne pouvons pas être les oubliés de la Métropole, nous ne pouvons pas être au bout de la Métropole.

Je vous invite aussi à aller dans la ZAC Ouest et à calculer le temps que vous devez mettre pour vous rendre jusque dans le centre-ville de Nantes. Nous avons bien compris que Nantes était le centre et que chaque Couëronnais bénéficiait des infrastructures sur Nantes, mais je n'en suis pas si sûr. J'ai été interpellé, encore aujourd'hui, par l'une de nos concitoyennes, qui prenait le bus, le 91, pour se rendre quotidiennement sur son lieu de soin. Le 91 a changé d'itinéraire, elle doit maintenant faire deux changements. Quand nous parlons de difficultés pour les personnes à mobilité réduite, c'est un cas au quotidien.

Avez-vous des éléments de réponse à nous apporter ?

Pascal Bolo : Sur le cas de la ligne 91, croyez bien que, quand nous modifions le trajet d'une ligne de bus, c'est soit à la demande des élus concernés, soit parce que nous avons la conviction que la modification de ligne va permettre d'atteindre plus d'usagers que précédemment. Il peut arriver, comme dans tout changement, que, pour dix personnes mieux desservies, une le soit moins bien. Cela fait malheureusement partie des arbitrages qu'il faut savoir faire parfois. Je suis très transparent sur ce point. Il faut choisir de favoriser des lignes de rabattement ou des lignes à haut niveau de service, et donc à haut niveau de fréquentation.

Je suis tout à fait d'accord avec vous, s'il était possible de renforcer significativement l'offre de transport public sur les écarts de l'agglomération, j'en serais le premier ravi. La difficulté, c'est que nous nous rendons compte que le coût des investissements et le coût des fonctionnements font que le transport public n'est pas toujours la bonne réponse et la réponse la plus pertinente à ces problèmes de mobilité. C'est pourquoi nous développons le covoiturage par exemple. L'opération Covoit'Tan, qui avait été lancée juste avant le premier confinement, démarrait de manière tout à fait encourageante avec plusieurs centaines d'inscrits, qui décidaient de faire du covoiturage sur le même trajet que vous en transports publics, c'est-à-dire le trajet domicile-travail. Malheureusement, le confinement a mis un terme à cela. Il va falloir que nous relançons une campagne de communication parce qu'il faut évidemment que l'expérimentation puisse redémarrer.

Ce que je veux dire par là, c'est que la tentation naturelle quand nous avons des problèmes de mobilité et que nous voulons contribuer à la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, que nous voulons contribuer à la lutte contre l'engorgement automobile, c'est de penser que les transports publics sont la meilleure réponse. Ce que je vous dis là concerne aussi les transporteurs publics, c'est un peu une révolution culturelle. Dans l'association des réseaux liés au groupe Transdev, dont fait partie notre réseau et Nantes Métropole, nous avons fait un jour un séminaire qui s'appelait « L'automobile, meilleur allié des transports publics ». L'équation économique du développement du transport public ne pourra plus être la même aujourd'hui que ce qu'elle a été hier.

Dans de nombreuses villes, ils ont fait des lignes de tramway pour moins de 20 000 passagers par jour, alors qu'à ce tarif, nous ne ferons jamais une ligne de tramway. Nous avons des performances presque équivalentes avec des chronobus, qui coûtent trois à quatre fois moins cher. Nous nous apercevons que les gros investissements d'infrastructures, comme nous les avons pensés dans les années 1980, 1990 et 2000, ne sont pas forcément aujourd'hui la meilleure réponse aux modes de déplacement de nos concitoyens. Peut-être bien que le covoiturage et le vélo sont la bonne solution pour nombre de Couëronnais. Peut-être. Ce sont des choses que nous n'avons pas encore assez étudiées.

Effectivement, il faut des lieux de rabattement. Effectivement, il faut des P+R, mais des P+R qui ne soient pas simplement « on gare sa voiture et on prend un transport public efficace », des P+R où l'on garde sa voiture et où l'on récupère un vélo, un covoiturage, etc. C'est cette politique globale de mobilité, que l'on appelle le MaaS,

le *mobility as a service*, qui doit à l'avenir permettre de trouver les réponses les plus adaptées possibles à des questions de mobilité, où le réflexe naturel de dire qu'il n'y a qu'à mettre plus de transports publics, soit n'est pas envisageable sur le plan financier, soit n'est pas le plus pertinent.

Madame le Maire : Bien, il y a eu quelques réponses. J'insisterai quand même.

C'est très gentil, Pascal Bolo, de me nommer, mais quand je m'exprime je parle toujours par rapport à l'ensemble des collègues, et je parle aussi toujours au nom des citoyens couëronnais qui nous ont demandés d'être actifs dans certaines politiques publiques, en particulier la mobilité.

Sur la mobilité, j'entends que le transport public n'est pas forcément la réponse pour tous, et c'est normal, il y a différents possibles. Je pense quand même profondément, au nom de tous, qu'il y a quelque chose à faire par rapport à un transport public qui soit plus large au niveau de l'offre, ce que nous appelons l'Express. Je l'appelle l'Express +, parce que je trouve qu'il faudrait que nous en mettions un peu plus à des moments où il n'y en a pas. Je ne veux pas aller jusqu'à chronobus, parce que je sais que c'est quelque chose de très particulier, mais si nous arrivons déjà à l'augmenter, je pense que cela répondrait au moins à une partie des personnes.

Je pense que nous sommes tous d'accord, ce que nous souhaitons aussi, c'est le train. Il est assez magique. Nous avons cette chance d'avoir une gare. Là aussi, c'est la même volonté, mais cette fois vis-à-vis de la Région, d'essayer d'obtenir encore plus d'arrêts. Je pense que c'est un service très fort puisque, avec le train, nous arrivons très rapidement dans le centre, et ensuite il y a d'autres moyens de transport pour se déplacer dans la ville.

Pascal Bolo : Le train est inégalable en termes de performances, cela ne fait pas de doute.

Madame le Maire : Cela étant, des personnes circulent aussi à vélo, tout simplement.

Actuellement, il y a le fameux schéma directeur qui est en construction au niveau de la Métropole, par rapport à toutes ces voies. Un travail particulier est fait à Couëron, en accord avec les autres villes, puisque nous sommes là sur les grands axes, pour ceux qui utilisent le vélo de façon à pouvoir aller très rapidement d'un point à un autre. C'est une partie du schéma directeur que nous avons souhaité accompagner avec l'équipe précédente, mais nous allons maintenant le partager ensemble. Nous avons la volonté d'être sur un axe très rapide pour arriver jusqu'à Couëron, et ensuite d'avoir d'autres axes dans l'autre sens, perpendiculaires, pour pouvoir rejoindre des points de vie, qui seront le centre-bourg, le centre de la Chabossière ou les Hauts de Couëron. Ce schéma est en construction. Nous allons le partager prochainement ensemble. Nous avons eu une première restitution. Il nous reste encore beaucoup de travail à faire.

J'ai bien entendu ce que tu as dit, Pascal, et j'en suis très contente. C'est sûr qu'il nous reste là un exercice important avec la Métropole, l'écriture de ce pacte financier métropolitain. Je rajoute « financier » parce que l'enjeu va être là. Comme les collègues l'ont signalé, accueillir de nouvelles populations c'est aussi évidemment avoir des services qui peuvent leur répondre. Comme tu le disais, nous allons nous retrouver dans des situations financières qui ne seront pas toujours très simples.

Jean-Michel Éon, qui est à côté de moi, le répète à chaque fois, les dotations qui viennent de l'État sont moindres que celles de la Métropole, alors que c'était dans l'autre sens avant. Le rôle de la Métropole est donc très important, mais je crois qu'il va falloir que la Métropole densifie un peu le réseau. Si nous accueillons de nouvelles populations, nous serons obligés d'avoir des services de qualité, capables de répondre à l'arrivée de ces personnes, qui ont besoin de services, de se déplacer et de beaucoup d'autres choses.

Je ne sais pas si l'ensemble des réponses vous conviennent. Pouvons-nous libérer Pascal ? (*Oui.*)

Pascal Bolo : Merci de votre accueil.

Madame le Maire : Merci, Pascal. Je vais laisser la parole à Ludovic, qui va continuer. Je vais, si vous me le permettez, accompagner Pascal Bolo jusqu'à la porte de notre salle de l'Estuaire.

Ludovic Joyeux : Chers collègues, je vous propose que nous continuions l'ordre du jour de notre conseil municipal avec le point numéro 2.

Le conseil municipal prend acte du rapport annuel d'activités 2019 de Nantes Métropole.

4	2020-70	RAPPORT ANNUEL 2019 SUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES
---	---------	---

Rapporteur : Jean-Michel Éon

EXPOSÉ

En application de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants, les Départements et les Régions doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Cette présentation a lieu préalablement au débat d'orientation budgétaire. Les modalités et contenu de ce rapport ont été précisés par décret n° 2015-761 du 24 juin 2015.

Le rapport annuel sur l'égalité femmes-hommes est joint à la présente délibération.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2311-1-2 et D.2311-16 ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 3 décembre 2020 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 7 décembre 2020 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

– prendre acte de la présentation du rapport annuel 2019 sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes préalablement au débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2021.

Ludovic Joyeux : Je passe donc la parole à Jean-Michel Éon.

Jean-Michel Éon : Bonsoir à toutes et à tous.

Effectivement, nous allons commencer par le traditionnel rapport sur l'égalité femmes-hommes. Il s'agit bien évidemment d'une photographie de l'état de ce rapport sur l'égalité femmes-hommes dans la collectivité. Vous allez voir, il y a un certain nombre d'items. C'est une photographie, même si des actions correctives commencent à être menées sur certains de ces items. Nous aurons, de toute façon, à vous présenter un plan d'action en 2021, d'abord parce que c'est réglementaire et, en plus, parce que nous en avons la volonté. De cette façon, nous pourrions coordonner l'ensemble des actions correctives qui peuvent être menées par rapport à cette inégalité femmes-hommes.

L'un des items qui préside ce rapport, ce sont les conditions générales d'emploi. Vous voyez tout de suite qu'effectivement dans la collectivité nous avons une proportion d'agents féminines beaucoup plus importante que d'agents masculins, puisque les femmes représentent 70 % des effectifs. Depuis trois ans, d'ailleurs, même si c'est minimaliste, cette proportion de femmes a tendance à augmenter dans la collectivité, alors que la proportion d'hommes en contrepartie diminue.

Pour les statuts des agents, vous voyez en violet les contractuels et en bleu les titulaires. Cela veut dire qu'effectivement la proportion de contractuels est plus importante chez les femmes. Au-delà du fait qu'elles sont plus nombreuses, on voit que les femmes restent soumises à une plus grande précarité que les hommes, y compris au sein de notre fonction publique territoriale.

L'évolution des effectifs titulaires est l'une des actions correctives qui est menée. Vous voyez que, parmi les effectifs titulaires, une vingtaine de femmes supplémentaires ont été titularisées sur ces dernières années, alors que le nombre d'hommes titulaires est stagnant depuis 2016.

Concernant l'évolution des effectifs contractuels sur des postes de permanents, plus de femmes que d'hommes sont recrutées, puisqu'en 2019 par rapport à 2018 nous avons sept femmes de plus et trois hommes de plus.

La répartition par catégorie est un peu différente de ce qui concerne la globalité de la fonction publique territoriale. Au niveau national, sur la fonction publique territoriale, 62 % de femmes sont en catégorie A, 63 % en catégorie B et 61 % en catégorie C. Pour ce qui nous concerne à Couëron, 59 % de femmes sont en catégorie A, avec une action corrective menée, il y a une nette augmentation par rapport à l'année précédente, 57 % en catégorie B, et 72 % en catégorie C. Il est bien sûr compliqué de comparer la fonction publique territoriale globale et celle d'une collectivité, qui est la nôtre. Entre collectivités, nous n'avons pas forcément les mêmes métiers les plus représentés. Il se trouve qu'il y a une amélioration du nombre de femmes en catégorie A, même si elles restent très majoritaires en catégorie C.

La répartition par filière. Je ne vais pas faire de commentaires particuliers, vous voyez la répartition entre hommes et femmes dans les différentes filières de la fonction publique territoriale à Couëron. Bien évidemment, les agents sont pratiquement exclusivement féminins dans la filière médico-sociale, et pratiquement exclusivement masculins dans la filière sportive. C'est un peu plus partagé sur certaines autres. C'est là encore sans doute des pistes d'amélioration notables en matière d'égalité femmes-hommes.

Au niveau des déroulements de carrière, rien de bien particulier à signaler. Ce qui caractérise la fonction publique, notamment territoriale, par rapport au secteur privé, c'est qu'il n'y a pas de différences entre les hommes et les femmes sur les déroulements de carrière. À partir du moment où l'on embrasse une carrière de fonctionnaire, que l'on soit homme ou femme, la carrière se déroule de la même façon.

Concernant le temps de travail, nous allons retrouver des inégalités. Nous l'avons dit tout à l'heure, les femmes sont beaucoup plus touchées par la précarité. Effectivement, on voit bien que les femmes sont beaucoup plus impactées par les temps de travail non-complets. Il y a une quasi-égalité sur les temps complets, mais les femmes sont beaucoup plus nombreuses en temps non-complets, qui sont des temps subis et ne sont pas le choix de l'agent.

Sur les temps partiels, pour les agents qui demandent à en bénéficier, la proportion entre les hommes et les femmes de la collectivité est à peu près respectée, même si les femmes sont plus nombreuses sans doute à rester principalement en charge de la gestion de la vie familiale dans le foyer.

Pour ce qui concerne la rémunération, là encore, c'est un domaine où le secteur public est plutôt égalitaire, mais forcément avec des postes un peu différents. On voit bien que les femmes sont un petit peu mieux rémunérées en moyenne que les hommes dans la catégorie A, mais ce n'est pas le cas dans la catégorie B ou dans la catégorie C. Bien sûr, l'ancienneté joue un rôle important sur la rémunération dans le secteur public.

Bien entendu, comme nous avons beaucoup plus de femmes en catégorie C qu'en catégorie A, il y a effectivement un très net déséquilibre pour ce qui concerne le point d'indice moyen, qui est le taux de rémunération moyen, entre les hommes et les femmes. On le voit bien, c'est une conséquence de ce que nous avons vu au préalable, les femmes sont beaucoup moins rémunérées que les hommes en salaire moyen dans la collectivité. C'est loin d'être spécifique à notre collectivité.

Sur la formation, au-delà des catégories, la part des femmes et des hommes qui partent en formation est assez équilibrée. Il y a plus de femmes parce qu'elles sont plus nombreuses. Vous le voyez, 70 % de femmes pour 30 % d'hommes, 69 % de femmes partent en formation, vivent une action de formation, pour 31 % d'hommes. C'est relativement équilibré, même si le taux de proportionnalité de femmes est plus important sur la catégorie A que sur les autres catégories.

En ce qui concerne les conditions de travail, les accidents de travail et de trajet, c'est forcément très aléatoire et très factuel, et d'ailleurs nous constatons une inversion entre 2018 et 2019. En 2019, une part plus importante des accidents se trouve chez les femmes, sachant que ces accidents de travail ou de service sont, pour une partie d'entre eux, liés aux trajets domicile-travail.

Pour les jours de maladie ordinaire, là encore, la proportion est relativement respectée, même si plus de femmes ont des jours de maladie ordinaire que d'hommes en proportion de ce qu'elles représentent dans la collectivité. Le nombre moyen de jours d'arrêt de maladie ordinaire est nettement supérieur chez les hommes. Les femmes sont plus nombreuses à être en arrêt de travail de maladie ordinaire, mais les arrêts de travail des hommes sont plus longs en moyenne.

Le recrutement. Effectivement, nous pourrions penser que c'est un levier que nous pourrions utiliser pour essayer de réduire les inégalités entre les femmes et les hommes. Nous menons un certain nombre d'actions, nous essayons notamment de mettre de la parité dans tous les jurys de recrutement. En revanche, nous n'avons aucune action concrète sur les candidatures. Il faut bien reconnaître que, pour un certain nombre de métiers, ce sont soit exclusivement des candidatures féminines, soit exclusivement des candidatures masculines. Pour le coup, nous n'avons pas moyen d'avoir de levier de correction sur les recrutements pour essayer d'arriver à un meilleur équilibre entre les hommes et les femmes dans certaines filières.

J'en ai terminé pour cette présentation du rapport sur l'égalité femmes-hommes dans la collectivité.

Madame le Maire : Merci, Jean-Michel. Madame Bretin, vous souhaitez prendre la parole.

Adeline Bretin : Mesdames, Messieurs, chers élus, bonsoir.

Malgré l'arsenal législatif déjà en vigueur, les discours sur l'égalité, les grands événements gouvernementaux et la communication, l'égalité salariale femmes-hommes est aujourd'hui encore un leurre en France. Sur le plan financier et à travail égal, les femmes sont toujours payées en moyenne 15 % de moins que les hommes, soit un tout petit moins mal que la moyenne européenne de 16 %. Ramenée à l'échelle d'une année, cette différence reviendrait à ne payer les femmes que jusqu'au 6 novembre, quand les hommes seraient payés jusqu'au 31 décembre.

L'inégalité salariale n'est que la partie émergée de l'iceberg d'une inégalité dans l'accès à l'emploi à temps plein et de qualité. Les fonctions fortement féminisées conservent des niveaux de rémunération plus faibles que les fonctions fortement masculinisées. À Couëron, nous constatons une plus grande part de contractuels parmi les femmes que parmi les hommes et, une proportion de femmes nettement plus importante dans la catégorie C que dans les autres catégories. Ces quelques chiffres viennent confirmer que la Ville de Couëron n'est pas épargnée par l'inégalité femmes-hommes.

De plus, nous assistons aussi dans notre Ville à un déséquilibre femmes-hommes dans la répartition par filière : 43 femmes pour 1 homme dans le médico-social, situation qui peut être problématique dans l'accueil des hommes précaires. Un autre exemple au niveau de la répartition par pôle cette fois : 204 femmes pour 30 hommes dans le pôle éducation, enfance et jeunesse. Nous perpétons donc auprès de nos enfants l'image de l'éducation comme apanage des femmes. À l'inverse, il y a 28 hommes pour 18 femmes au pôle aménagement cadre de vie. Nous savons, depuis la parution d'études de géographes, que l'espace urbain est davantage pensé pour les hommes que pour les femmes ; les espaces de jeux, eux, davantage pensés pour les garçons que pour les filles. On assisterait donc après cette prise de conscience à un réel changement si davantage de femmes portant des responsabilités étaient affectées dans ce pôle.

Enfin, un dernier exemple tiré du rapport, nous pourrions en discuter encore longtemps, le nombre de contrats à temps non-complet et la proportion de ceux-ci occupés par les femmes : 156 temps non-complets occupés par des femmes, 24 chez les hommes. Ces chiffres méritent d'être détaillés. Quels postes sont concernés par ces temps non-complets ? Dans quelle catégorie ? Pourquoi autant de femmes ? Pour bon nombre d'entre elles, c'est la double, voire la triple peine : bas salaire, horaires découpés, amplitude de garde de leurs enfants importante entraînant un surcoût.

Après lecture de ces rapports et ces remarques préliminaires, nous demandons la résorption progressive des postes à temps non complet proposés. La surreprésentation des femmes sur des temps non-complets serait-elle liée au refus des hommes d'accepter ces contrats précaires, alors que les femmes n'ont pas le choix ? La plupart sont des femmes seules, peu formées, et ayant à charge des enfants. Nous demandons, dans le cadre de la lutte contre la précarité, de ne pas ouvrir de postes à moins de 0,8 équivalent temps plein pour prendre en compte la dignité des personnes et la considération qu'on leur porte et qu'on porte à leur travail, trop souvent invisible, mais combien indispensable dans notre société, comme nous pouvons le constater chaque jour depuis que la Covid a modifié nos conditions de vie.

Conscients à la fois de l'urgence de cette mesure sociale et des délais de la mise en place dans le cadre d'un budget communal, un délai de mise en place de deux ans nous semble tout à fait raisonnable. Nous serons à l'avenir également très vigilants sur votre politique de titularisation du personnel de la catégorie C, catégorie où la Ville compte le plus de précarisés des deux genres.

Merci.

Madame le Maire : Monsieur Vallée ?

Yvan Vallée : Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les élus.

Il nous est présenté ce soir le rapport annuel 2019 sur l'égalité femmes-hommes. Il fait suite à la loi votée en 2014 et surtout à l'inscription du principe « à travail de valeur égale, salaire égal », voilà plus de 46 ans. L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a été déclarée grande cause nationale du quinquennat par le Président de la République, c'est donc une priorité gouvernementale.

La collectivité de Nantes a pris à bras le corps cette question depuis 2014, notamment avec le rapport nommé « Agir pour l'égalité des femmes et des hommes à Nantes ». La ville de Nantes fait également partie des villes signataires de la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale. J'ai en main le plan d'action. Peut-être serait-il de bon ton de s'en inspirer, car nous ne pouvons que nous étonner, qu'aujourd'hui, vous n'avez toujours pas mis en place de politique sur l'égalité des hommes et des femmes. Qu'attendez-vous, Madame le Maire, pour mettre en place un plan d'action en ce sens ? Peut-être l'avez-vous inclus dans le CLSPD, où vous mettez dans le même panier les violences faites aux femmes, les violences intrafamiliales et la délinquance.

Les Couëronnais attendent des réponses, il n'est plus temps de constater mais bien d'agir. En ce sens, nous désirons connaître votre plan d'action afin de lutter contre les inégalités et les violences subies et vécues au quotidien par les Couëronnais.

Merci, Madame le Maire.

Madame le Maire : Merci. Je crois qu'il y avait une autre prise de parole. Madame Bar ?

Laëticia Bar : Mesdames, Messieurs.

En France, la fonction publique, qui représente actuellement 20 % des emplois, se doit d'être exemplaire en matière d'égalité professionnelle de façon à favoriser la cohésion sociale et à être représentative de la société qu'elle sert. L'égalité entre les femmes et les hommes est un principe constitutionnel. La première loi globale en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, la loi d'août 2014, ambitionne d'impulser de nouveaux droits, les droits à l'égalité réelle et concrète. Portant de nombreuses dispositions relatives à l'égalité professionnelle, à la parité, à la lutte contre la précarité, contre les violences faites aux femmes, contre les atteintes à la dignité, elle cherche à impliquer la société dans son ensemble.

Le rapport de situation comparée des conditions générales d'emploi et de formation des femmes et des hommes, qui vous a été présenté par M. Éon, rassemble des indicateurs relatifs aux effectifs, à la carrière, à la formation,

à l'organisation du temps et des conditions de travail. Ce rapport est une vraie opportunité pour la municipalité, qui pourra ainsi chaque année diagnostiquer et analyser ses faiblesses et ses forces dans ce domaine. Évaluer ses orientations en matière d'égalité femmes-hommes est, non seulement efficace, mais également indispensable pour parvenir à l'égalité réelle.

Le rapport de situation comparée, qui est bien plus qu'un outil de mesure, doit être un outil d'aide à la prise de décision, mais aussi un outil indispensable dans le cadre du dialogue social avec les instances représentatives du personnel, qui accompagne les actions de l'administration en faveur de projets relatifs à la prévention des risques et à la qualité de vie au travail notamment. Conformément à l'accord du 30 novembre 2018 et à la loi de transformation de la fonction publique d'août 2019, le rapport se prolongera d'un plan d'action qui comportera obligatoirement les axes suivants :

- évaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ;
- garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emploi, grades et emplois de la fonction publique ;
- favoriser l'articulation entre activité professionnelle, vie personnelle et familiale ;
- prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, le harcèlement moral ou sexuel, ainsi que les agissements sexistes.

Concernant notre collectivité, des mesures sont déjà en place. En qualité d'employeur public, au-delà des grilles indiciaires utilisées pour le calcul de la rémunération des agents publics, la municipalité porte une attention particulière aux disparités pouvant exister dans les parcours professionnels des femmes et des hommes. Nos communications internes ou externes, nos publications d'offres d'emploi font l'objet d'une attention soutenue, notamment concernant le choix des textes et de l'iconographie, afin qu'il n'y soit pas véhiculé des stéréotypes pouvant porter atteinte à l'égalité professionnelle et à la mixité des filières et des emplois.

Nos politiques publiques sont également axées sur ce sujet. La preuve en est, Monsieur Vallée, je vous rejoins, avec la création du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, notamment sur les actions contre les violences intrafamiliales, les violences faites aux femmes et pour l'aide aux victimes. Cela répond bien à l'un des axes des actions que nous devons mener.

Les collectivités territoriales sont des actrices essentielles de l'égalité entre les femmes et les hommes par leur statut d'employeur, par la définition et la mise en œuvre de leurs politiques publiques, par leur connaissance et leur capacité d'animation des territoires, elles sont un véritable moteur de l'action publique pour l'égalité.

Pour conclure, je le dis devant vous ce soir avec conviction et détermination, c'est notre organisation sociétale actuelle qui produit, encore trop souvent, des choix d'orientation et de métier et des trajectoires de vie défavorables aux femmes. L'amélioration des conditions de vie personnelle, familiale et professionnelle des femmes doit passer par un travail commun et fédérateur de l'ensemble de la société et de tous ses acteurs.

Je vous remercie de votre attention.

Madame le Maire : Merci. Je crois que Jean-Michel Éon, en tant que rapporteur, souhaite apporter quelques précisions.

Jean-Michel Éon : Je vais être rapide. Effectivement, je peux partager la plupart des propos qui ont été tenus sur la nécessité de réduire ces inégalités.

Laëticia Bar a fait le relevé de ce qui est déjà mis en œuvre, ce sera regroupé dans un plan d'action qui sera présenté en 2021. Nous ne pouvons pas tout faire, et je m'arrêterai juste sur une de vos propositions. Malheureusement, il y a des types d'emploi dans la collectivité qui ne permettent pas d'aller jusqu'à 0,8 ETP, même si un effort important a été fait pour consolider les temps de travail des agents et pour les titulariser, nous aurons un exemple très précis tout à l'heure dans le tableau des effectifs. Même quelquefois en faisant des montages qui font que certains agents sont en service partagé, donc dépendent de plusieurs services, pour essayer d'augmenter leur temps de travail, il y a malheureusement encore des pans d'activités de la collectivité

où il sera difficile d'aller vers un 80 %. Quelquefois, nous essayons de voir comment nous pouvons nous associer à plusieurs collectivités, mais c'est souvent très compliqué, ou associer des temps de travail entre la collectivité et le secteur associatif.

Madame le Maire : Merci. Pour reprendre un peu ce que disait Jean-Michel, c'est vrai que c'est bien difficile pour certains métiers. Rien qu'au niveau du temps et de la présence, on se retrouve sur les mêmes temps des personnels qui, de ce fait, ne peuvent pas augmenter leur temps de travail. Nous avons déjà travaillé avec d'autres collectivités pour essayer d'avoir des temps pleins. Parfois, cela fonctionne ; parfois, cela fonctionne moins bien. Il y a aussi cette volonté de stopper et de ne pas être sur un temps plein. Je suis d'accord avec vous, tout est fait, et nous essayons et essaierons encore de trouver des possibilités à chaque fois.

Il est nécessaire parfois, pour pouvoir vivre dignement, de s'approcher très fortement d'un temps plein. Je compte sur la présence de tous et je suis sûre qu'au niveau des services tout est fait pour améliorer cette situation du temps de travail. Nous travaillons sur le temps de travail actuellement, cela fait évidemment partie des réflexions.

En 2021, un rapport plus complet sera préparé pour dérouler plus précisément un plan d'action, tel que vous le disiez, Monsieur Vallée. Nous n'allons certainement pas rivaliser avec Nantes. Ce serait bien si nous avions autant de personnel pour pouvoir réaliser ce genre de travail, c'est un travail qui est important et qui demande beaucoup d'analyse et de temps. Nous allons aussi nous perfectionner, et c'est normal, nous devons aller en ce sens. Il n'y a aucun problème à ce niveau.

Je vous remercie. Je vais vous demander de voter, c'est simplement pour prendre acte que nous avons bien échangé sur ce rapport femmes-hommes. Il n'y a pas d'objections ? *(Non.)* J'acte que nous avons bien présenté ce rapport.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

5	2020-71	DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2021
---	---------	-------------------------------------

Rapporteur : Jean-Michel Éon

EXPOSÉ

Premier exercice budgétaire d'une mandature qui s'ouvre de manière particulièrement singulière, la préparation du budget 2021, amorcée maintenant depuis plusieurs mois déjà, s'inscrit dans une logique de transition, qui vient à la fois confirmer le cap engagé sur le mandat précédent, mais également lancer un nouveau projet politique, dont la déclinaison par politique publique viendra se matérialiser, au travers du projet de collectivité, au cours de l'année 2021.

Le budget 2021 ne saurait évidemment pas faire abstraction du contexte inédit dans lequel il s'élabore, en phase avec les événements liés à la pandémie qui auront marqué chacun d'entre nous.

Ainsi, le cadrage budgétaire comporte, pour l'heure, de nombreuses incertitudes issues, notamment, des conséquences économiques et sociales d'une crise encore en cours, dont l'ampleur ainsi que les répercussions financières sur les collectivités locales ne sont pas déterminées à ce jour, mais qu'il convient, quoi qu'il arrive, d'anticiper sur les équilibres financier futurs.

Pour autant, la construction du budget 2021 peut s'appuyer sur une assise financière solide, fruit d'une gestion saine et équilibrée sur le précédent mandat, qui doit permettre à la fois d'amortir les impacts immédiats et conjoncturels des effets de la crise sanitaire sur l'exercice en cours et celui à venir, et à la fois de préparer l'avenir sereinement, et avec ambition, traduisant ainsi les engagements et la confiance renouvelée par les Couëronnais en juin dernier.

Dans un tel contexte, la municipalité aborde cet exercice budgétaire avec responsabilité et humilité au regard des défis à venir. Les transitions sociales, environnementales, numériques, que la crise sanitaire a mis particulièrement en exergue, sont prégnantes y compris sur notre territoire. Les politiques publiques mises en œuvre, et leur traduction budgétaire, doivent concilier au mieux une réponse politique à la hauteur des enjeux, et des contraintes financières nouvelles liées à l'environnement économique et législatif dans lequel la collectivité évolue. Si l'exercice est de plus en plus difficile et exigeant, il ouvre, chaque année, de nouvelles perspectives, au bénéfice d'un service public dont la continuité et l'adaptabilité n'ont peut-être jamais été aussi importantes.

Comme les années passées, dans le respect des dispositions de l'article 107 de la loi NOTRe, le rapport d'orientation budgétaire, joint à la présente délibération, apporte un éclairage sur le contexte économique et législatif dans lequel s'inscrit la préparation budgétaire en cours, décrypte ensuite la situation financière de la collectivité, au travers des indicateurs les plus pertinents en matière d'analyse financière, puis décline les orientations stratégiques et financières qui présideront à l'élaboration du futur budget 2021.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes du 3 décembre 2020 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 7 décembre 2020 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire, sur la base du rapport d'orientation budgétaire joint en annexe à la présente délibération.

Madame le Maire : Nous allons maintenant nous attacher à un autre rapport très important, puisque c'est le rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2021. Je suis sûre que vous avez pris connaissance de ce document, qui est toujours très complet. Il permet d'avoir une réelle photographie de ce qu'il s'est passé. Nous ne sommes pas sur le compte administratif, mais nous avons déjà beaucoup d'éléments qui nous permettent ensemble de nous projeter sur l'année 2021. Sans préjuger du budget que nous voterons au mois de janvier, nous avons de grands éléments et les enjeux, qui vont vous être présentés par Jean-Michel Éon.

Jean-Michel Éon : Nous continuons effectivement avec le débat d'orientation budgétaire, que nous aurons une fois que je vous aurai fait la synthèse du rapport d'orientations budgétaires. Nous sommes en fin de processus budgétaire, c'est un processus qui a débuté il y a quelques mois, avant les vacances d'été, et qui se terminera le 24 janvier par le vote du budget, comme le disait Madame le Maire.

Ce débat d'orientation budgétaire nous permet de partir de la situation sociale, économique, budgétaire, financière, des grands enjeux macroéconomiques qui nous impactent. Un certain nombre d'éléments sur ce point sont dans le rapport. Je vais m'attacher à la crise sanitaire, puisque vous savez très bien que c'est ce qui nous a le plus impactés.

Il y a des éléments liés à la crise sanitaire et il y aura des éléments liés aux conséquences de la crise sanitaire. Vous voyez déjà à l'écran certaines de ces conséquences, comme le report des élections. Paradoxalement, contrairement aux autres mandats, c'est l'équipe sortante qui a entamé la procédure budgétaire, notamment toute la phase de cadrage budgétaire. Nous verrons dans un deuxième temps le cadre législatif et fiscal, qui va fortement nous impacter en 2021, mais aussi les prochaines années. Néanmoins, la situation financière est assise sur des indicateurs qui sont au vert.

Je le disais en préambule, c'est un budget adapté à la crise sanitaire. Nous le verrons tout à l'heure dans les courbes, c'est une crise qui a fortement impacté l'année 2020 et qui aura, par voie de conséquence, des répercussions sur 2021.

En 2020, quelle est la situation ? Nous le verrons tout à l'heure au travers de croquis, il y a des pertes de recettes tarifaires et fiscales, des fermetures d'équipements publics, des pertes de recettes en matière de restauration scolaire, de périscolaire, de location de salles, d'utilisation de nos équipements sportifs, notamment par le collège et le lycée, donc le conseil départemental et le conseil régional. C'est une perte de recettes importante, qui génère une dégradation de notre épargne, alors que la trajectoire aurait dû être une consolidation de notre épargne sur le compte administratif 2020.

Des dépenses complémentaires ont également été engendrées, même s'il y a aussi eu des diminutions de dépenses dans certains secteurs, je pense par exemple au transport scolaire et aux voyages scolaires qui n'ont pas eu lieu. Globalement, il y a quand même eu des dépenses complémentaires qui vont faire que nous devrions avoir un effet ciseaux sur notre compte administratif 2020. Nous aurons la vérité définitive des chiffres quand nous voterons le compte administratif 2020 en juin 2021, mais nous savons d'ores et déjà que ces impacts sont importants, et donc qu'ils ont dégradé notre épargne.

Cette crise sanitaire n'est pas derrière nous, malheureusement, je pense que chacun est bien conscient qu'elle est devant nous pour un certain temps. Au-delà de cette crise sanitaire, il y a ce profil de crise économique et sociale qui va aussi impacter nos aspects budgétaires, notamment parce que nous aurons probablement à amplifier, à développer les dispositifs d'aide et d'accompagnement des populations les plus vulnérables.

Je viens de faire durant cette dernière quinzaine un certain nombre de rencontres dans le cadre de la préparation des subventions avec les associations couëronnaises. Nous le savons déjà, elles sont pour certaines d'entre elles fortement impactées par la crise sanitaire et ses répercussions, soit en matière de problématiques de salariat, soit en matière de perte d'adhérents ou de cotisants. Il y a des conséquences non négligeables sur les

associations. Sur les acteurs économiques, c'est moins notre préoccupation puisque le secteur économique est l'affaire de Nantes Métropole, mais tout de même...

Il y aura des impacts de dépenses supplémentaires, à la fois sur les dispositifs d'aide et d'accompagnement de nos concitoyens et sur le secteur économique et associatif.

Au-delà de cette crise sanitaire, qui est conjoncturelle, j'ose espérer que nous en verrons le bout à un moment ou à un autre, il y a des aspects structurels que nous connaissions depuis un certain temps mais dont nous mesurons aujourd'hui les effets immédiats. Vous savez que le gouvernement a mis en place une réforme fiscale dans le cadre d'un plan pluriannuel de lois de finances qui pèsera durablement sur les ressources communales et qui pose clairement la question de l'autonomie financière des collectivités.

Ce gouvernement, de mon point de vue, profite de la crise du Covid. Des actions étaient déjà lancées, comme la suppression de la taxe d'habitation, mais il prend prétexte de la crise du Covid pour brider encore plus la libre administration des collectivités, quel que soit leur niveau, et leur autonomie financière. La suppression de la taxe d'habitation est effective. Même si un certain nombre d'entre nous vont continuer de la payer en 2020, il n'y aura plus de recettes de taxe d'habitation dans le budget de la collectivité en 2021.

Vous savez que des mécanismes de compensation sont mis en place, notamment le transfert de la part départementale du foncier, qui va venir abonder les recettes de la collectivité. Compte tenu du fait que le taux d'impôt foncier du Département est extrêmement bas, le foncier départemental, pour la grande majorité des communes de Loire-Atlantique, ne va pas compenser la perte de la taxe d'habitation.

L'État met donc en place un mécanisme d'équilibrage avec des communes qui seront surdotées et des communes qui seront sous-dotées. Nous n'avons aucune visibilité sur ce que seront nos dotations pour 2021, mais on nous annonce un effet neutre de la perte de la taxe d'habitation, remplacée donc par le foncier départemental et par des mécanismes de compensation.

Cela étant, nous savons bien que ce mécanisme de compensation n'aura pas la dynamique qu'avaient nos bases d'impôts locaux, notamment la taxe d'habitation. Nous avons une dynamique de nos impôts locaux depuis un certain nombre d'années, qui tournait à 3, 3,5 voire 4 % parfois, alors que nous allons sans doute être sur une dynamique complètement atone pour ce qui les remplace, puisqu'il y aura à la fois des impôts et des dotations.

D'année en année, au-delà des plus de 6 millions de dotations de l'État que nous avons perdues au mandat précédent, nous allons continuer en valeur absolue à perdre de l'argent. Sans compter que l'État en rajoute encore dans le plan de relance et dans les mesures prises par rapport à la crise sanitaire et à la crise économique en réduisant la taxe foncière des établissements industriels et en nationalisant la taxe sur l'électricité. C'est là que je trouve que l'État ne joue pas son rôle, si ce n'est que nous pouvons acter la volonté de brider la libre autonomie des collectivités.

Non seulement cela a des impacts sur les communes, mais cela va aussi avoir des impacts sur les autres niveaux de collectivités. J'ai été agréablement surpris du discours de Pascal Bolo tout à l'heure. Tant mieux si Nantes Métropole a conscience que le pacte financier métropolitain doit effectivement permettre de redistribuer sur les 24 communes. Je suis tout de même un peu sceptique quand je sais le montant que va perdre Nantes Métropole en recettes.

La commune perd des recettes. Nantes Métropole, qui est notre principal bailleur puisque, comme le disait Carole Grelaud tout à l'heure, les dotations de la Métropole sont devenues plus importantes que les dotations de l'État en volume sous le mandat précédent, va perdre en recettes. Le Département, qui est un acteur social important, va perdre des recettes, puisque le foncier qu'il nous laisse est remplacé par une fraction de TVA qui n'aura aucune dynamique. Il va non seulement être impacté par des diminutions de recettes, mais on peut penser qu'il va avoir un rôle majeur dans la crise sociale qui s'annonce et donc des dépenses supplémentaires dans le domaine du social.

Vous voyez bien que, avec beaucoup d'incertitudes, nous pouvons imaginer que 2021 va être compliquée, mais aussi que les années suivantes risquent de l'être encore plus. Chacun peut penser ce qu'il veut du bien-fondé ou non de la façon dont est construit le plan de relance, mais les milliards qui sont distribués quotidiennement vont bien devoir être payés par quelqu'un au bout d'un moment. Nous savons forcément que les collectivités sont mises à contribution quand il y a besoin de rétablir les comptes publics. Elles sont d'autant plus facilement mises à contribution quand il ne s'agit pas de recettes dont elles sont maîtresses, mais quand il s'agit de dotations de l'État.

Je ne vais pas faire du catastrophisme, mais c'est le onzième budget que je construis pour la Ville et cela n'a jamais été aussi compliqué. Il faut dire les choses clairement. C'est ce que je dis aux associations que je rencontre en ce moment, cela n'a jamais été aussi compliqué que cette année pour construire un budget. Nous aurons l'occasion d'y revenir en janvier, mais je pense que cette situation est durable. Je pense que, malheureusement, nous aurons quelques années compliquées.

Nous avons déjà connu des situations un peu difficiles. Rappelez-vous, au début du mandat précédent, nous avons eu une diminution des dotations de l'État. Cette diminution avait été compliquée à absorber, mais sur la fin du mandat nous avons eu une situation plutôt facilitante, notamment avec une dynamique accentuée des recettes. Cette fois, j'ai peur que nous partions durablement dans une période extrêmement compliquée, pas uniquement pour des effets conjoncturels.

Ce constat fait, venons-en à la situation particulière de la commune de Couëron. Vous voyez effectivement, en bleu, les recettes, et en rouge, les dépenses. Cela vient illustrer ce que je vous disais tout à l'heure. La différence entre les recettes et les dépenses, c'est l'épargne. Vous voyez donc encore cet effet ciseaux, même si nous atteignons en 2020 un niveau d'épargne quasi équivalent à 2016, alors que la trajectoire que nous avons construite était que le pointillé remonte vers le haut. Forcément, cet effet ciseaux entre nos recettes et nos dépenses fait que nous dégradons notre épargne, avec la volonté pour 2021 de stabiliser cet effet ciseaux, et donc d'avoir une épargne préservée.

Sur l'endettement de la collectivité, nous avons forcément eu des fluctuations. L'année où le groupe scolaire a été réalisé, le fait de contracter un emprunt a entraîné une augmentation de notre dette. Nous avons eu une diminution progressive ensuite. Comme notre épargne, parallèlement, avait tendance à fluctuer en se dégradant, la baisse de la dette et la capacité de désendettement ne sont pas concordantes. Effectivement, quand l'épargne diminue, même si la dette diminue, la capacité de désendettement a tendance à s'allonger.

C'est une situation particulièrement saine, avec une capacité de désendettement qui diminuera probablement encore en 2020. En revanche, vous allez le voir sur la *slide* suivante, ce sera une année 2021 d'investissements importants, qui fait que la dette repartira à la hausse, mais dans une proportion maîtrisée et mesurée.

Le niveau d'investissement, Pascal Bolo en parlait tout à l'heure. C'est vrai que sur une Métropole qui investit 2 milliards sur un mandat, on arrive à un niveau d'investissement quasiment équivalent chaque année. Sur nos niveaux de collectivités à nous, c'est beaucoup plus fluctuant, notamment les années où nous avons la concrétisation, la réalisation de projets importants. Vous voyez que, sous le mandat précédent, la concrétisation du groupe scolaire en 2017 a généré cette fluctuation importante.

2020 aurait dû être une année relativement importante également, mais la crise sanitaire a fait reporter un certain nombre de projets. La première année du mandat sera donc une année d'investissements importants, ce qui est paradoxal, car c'est rarement le cas. Il y aura notamment la concrétisation de deux projets qui représentent un investissement conséquent, que sont les halles de tennis et le multiaccueil de la Chabossière.

Pascal Bolo a utilisé le terme de « budget de transition » parce que, vous le savez bien, nous avons été élus plus tard que prévu, donc il a fallu installer l'équipe et mettre en adéquation le projet de collectivité écrit par les services avec notre projet de mandat, ce que nous sommes en train de faire. Nous sommes donc sur un budget de transition, mais qui fixe déjà les marqueurs de ce que devrait être ce mandat, en favorisant la transition écologique. Vous verrez notamment qu'un certain nombre de choses concerneront l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments dans l'investissement qui vous sera proposé, notamment la maîtrise

des consommations de fluides. Un autre marqueur est la solidarité et la cohésion sociale. Il n'est pas nouveau, c'était déjà un marqueur de nos mandats précédents, mais nous allons sans doute le renforcer encore dans le contexte qui sera le nôtre. Nous allons conforter l'action du CCAS et maintenir le soutien au tissu associatif local.

Si nous traduisons cela en termes budgétaires, cela se traduit par une croissance modérée des recettes de la collectivité, je crois que j'en ai fait la démonstration. Nous espérons une croissance entre + 1,30 et + 1,80 %. Je rappelle que ces dernières années nous étions plutôt sur des + 3,5 ou + 4 % de croissance. De fait, mais c'est un peu la synthèse de ce que je vous ai dit tout à l'heure, la dynamique fiscale sera plus que modérée.

Des partenariats seront consolidés avec la Métropole et la CAF, en tenant compte de ce que sera la situation de la Métropole. Il y aura le maintien en l'état, nous l'espérons, des dotations de l'État, pour avoir au moins un équilibre de nos recettes. Le seul levier qui soit un peu dynamique, ce sont les recettes tarifaires, parce que le nombre de bénéficiaires augmente. Nous savons bien que ces recettes tarifaires sont davantage des atténuations de dépenses que des recettes sèches. Si ces recettes augmentent, cela veut malheureusement dire que les dépenses augmentent aussi proportionnellement.

Cette croissance modérée des recettes ne nous donne pas d'autres choix qu'une évolution très contrainte des dépenses de fonctionnement, avec une croissance entre + 1,20 et + 1,70 %. Ces chiffres ne sont dus au hasard, même si cela reste des fourchettes aujourd'hui. Cela veut dire qu'il y a la volonté de consolider notre épargne avec une croissance plus faible de nos dépenses que de nos recettes.

Il y avait des demandes des services, compte tenu de l'augmentation de la population. Nous voyons bien qu'il y a des besoins croissants, vous l'avez évoqué les uns et les autres. Malheureusement, nous serons obligés de faire des efforts sur les charges à caractère général. Il faudra une progression la plus soutenue possible des charges de personnel, même s'il y a à la fois des effets mécaniques sur l'augmentation des salaires et des engagements pris. Nous avons travaillé à la refonte du régime indemnitaire dans lequel nous avons mis des moyens. Il y a des effets politiques et mécaniques.

Il y aura également la consolidation des subventions versées, et, heureusement, nous parlons là de diminution des autres contributions financières obligatoires. En fait, nous ne devrions pas payer de pénalité SRU l'année prochaine, compte tenu de la subvention d'équipement que nous avons versée à Habitat 44 pour la résidence autonomie. Cette subvention d'investissement devrait nous permettre de ne pas être pénalisés sur le taux de logements sociaux de la commune, ce qui devrait nous permettre de préserver une épargne cohérente avec le programme d'investissement dont je vous ai parlé tout à l'heure, et qui devrait être conséquent.

Madame le Maire : Merci.

C'est vrai que Pascal Bolo nous a présenté tout à l'heure le côté financier de Nantes Métropole. La petite différence, même s'il n'appelle pas la Métropole une collectivité, c'est que la Métropole est une métropole d'investissement. La part des investissements est donc très forte, comparée à la part des services et des personnels en particulier. Pour nous, c'est l'inverse, nous sommes une collectivité de services. Tout service public s'accompagne évidemment d'agents, donc d'une masse salariale très importante. Nous sommes donc moins une collectivité d'investissement, même s'il nous en faut bien évidemment pour pouvoir répondre aux attentes des citoyens. Ce n'est pas tout à fait la même gestion.

Y a-t-il des commentaires, des souhaits de commenter, de débattre ? C'était un rapport, il doit logiquement vous inviter à débattre, ou tout du moins à porter un regard sur ce qui a été présenté. Monsieur Oulami, vous avez la parole.

Farid Oulami : Tout d'abord, je tiens à remercier Monsieur Éon pour cette présentation et pour la pédagogie dont il a fait preuve. C'était assez clair et cela nous permet de bien appréhender l'ensemble des enjeux inhérents à la préparation du budget 2021.

VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2020

Effectivement, Monsieur Éon a évoqué les nombreuses incertitudes qui vont peser sur les finances locales à partir de 2021, mais également sur les exercices ultérieurs. C'est également un point que nous avons pointé à l'étude et à l'examen du dossier qui nous a été transmis.

C'est vrai que nous avons été frappés par le chômage, qui est vite reparti à la hausse sur Nantes Métropole avec + 1,7 % entre fin 2019 et fin 2020. Nous savons, qu'au niveau social, des interventions importantes seront à faire pour le conseil départemental, dont c'est la compétence, mais également pour notre commune avec son centre communal d'action sociale.

Le plan de relance de l'État fait que nous sommes passés brutalement d'une politique de rigueur budgétaire à une explosion de la dette publique. Effectivement, il faudra restaurer l'équilibre à un moment. Quel impact cela aura-t-il pour les communes ? L'avenir nous le dira, mais les inquiétudes sont réelles.

Quant au soutien de l'État et aux participations financières de Nantes Métropole, là aussi, Monsieur Éon l'a évoqué, si le panier fiscal de Nantes Métropole évolue défavorablement, à partir du moment où c'est un contributeur essentiel, voire le principal contributeur de la ville de Couëron, avec un financement très important, nous pouvons être impactés sur la Ville en matière de recettes. Cela peut nous mettre progressivement en difficulté.

Les indicateurs financiers de la collectivité restent globalement bons. Le taux d'épargne brut est plutôt attendu sous la barre des 10 % au compte administratif 2020. C'est un des indicateurs qui permet de maintenir un seuil d'investissement important, donc nous sommes forcément attachés, sur Couëron, à avoir un développement de services à la hauteur de l'expansion, de l'évolution démographique de la ville. Nous serons attentifs, nous voyons bien les difficultés que cela peut poser.

Pour nous, c'est évidemment un enjeu essentiel de tout mettre en œuvre pour faire en sorte que le niveau d'investissement et le volume d'investissement sur le mandat progressent. Je crois qu'il était de l'ordre de 20 millions sous le mandat précédent. Il faudrait pouvoir le faire évoluer, au vu des besoins, au moins à 22 millions. Cela nous paraîtrait quelque chose d'important, mais nous voyons bien les difficultés pointer, donc nous saurons reconnaître l'immensité de la tâche.

Les orientations présentées sont proches de nos préoccupations. Il est évoqué les priorités de transition écologique, de cohésion sociale, de gouvernance partagée. Cela ne vous aura pas échappé que les valeurs qui rassemblent les membres du collectif Écolo-Citoyen, dont sont issus les trois élus de « Couëron Citoyenne », sont très proches. Nous évoquons l'écologie, la justice sociale et la citoyenneté. Il y a une convergence importante sur les axes prioritaires qui fait sens. Nous attendons donc, lors de la prochaine étape, que la traduction faite de ces orientations dans le cadre du budget primitif de 2021 soit en parfaite adéquation avec les priorités dégagées. Nous serons vigilants à ce sujet car l'heure est aux transformations profondes. L'urgence climatique, sociale et démocratique appelle des réponses nouvelles dans des délais courts.

Concernant les orientations sur la ville de Couëron, c'est assez clair, nous voyons bien les choses se faire sur la cohésion sociale. Très honnêtement, nous voyons un peu moins les choses se faire sur la transformation écologique et en matière de gouvernance. Nous sommes au début du mandat, les choses vont se mettre en place. Vous évoquiez les différents plans d'action, nous saurons être patients pour les apprécier. Nous espérons pouvoir co-construire ce travail tous ensemble.

Dans le cadre de la politique d'investissement de 2021, nous retenons aussi l'impulsion donnée sur les programmes d'étanchéité des bâtiments, l'isolation thermique, le remplacement des chaufferies, le passage en éclairage LED. C'est tardif, mais mieux vaut tard que jamais. Au-delà du confort des usagers, le recours moindre aux énergies fossiles et l'incidence sur la facture énergétique ne seront pas négligeables. Cela constitue donc un investissement rentable à tous points de vue. Nous soutiendrons ces mesures.

Pour la politique d'accessibilité des bâtiments, cela évoluera enfin favorablement en 2021. Là encore, cela vient tard, eu égard à la loi promulguée en 2005 imposant la mise en accessibilité des établissements recevant du public, pour tous types de publics, dont certains porteurs de handicap.

Au niveau de la gouvernance partagée, nous espérons qu'un cap sera franchi. Cela ne se traduit pas forcément par des dépenses financières importantes, mais cela donne du sens et consolide les décisions.

Sur le mode opératoire au niveau de la section de fonctionnement et sur la volonté de la maîtrise des charges de gestion courante, je m'étais exprimé lors du vote du compte administratif 2019 à ce sujet. C'est pour nous un élément important, nous voyons à travers le rapport que vous souhaitez le stabiliser et qu'il ne progresse pas. C'est effectivement indispensable.

Concernant la hausse des charges de personnel, envisagée à + 3,5 %, nous la soutiendrons également. Effectivement, nous voyons bien qu'il y a une nécessité de procéder au renforcement des effectifs si cela s'avère nécessaire, d'avoir aussi une pensée pour mettre en œuvre des mesures pour une carrière dynamique des agents et rester attractifs en matière de rémunération pour conserver ces mêmes agents lorsqu'ils sont compétents et investis.

Pour la consolidation, je dirais même « hausse », des aides aux associations, il faut les soutenir. Monsieur Éon l'a évoqué dans sa présentation, certaines associations, dont l'activité a été mise en sommeil plusieurs mois sur deux saisons successives, vont se retrouver en difficulté. Nous demandons donc une écoute et un recours aux aides exceptionnelles pour des associations se retrouvant fragilisées, et ce, quel que soit le secteur d'activité.

Enfin, la non-hausse des taux d'imposition pour l'exercice 2021 va dans le bon sens.

Pour la section investissements, vous évoquez 4,7 millions d'euros, ce qui est supérieur à la moyenne annuelle des six dernières années. Cela va permettre notamment la mise en œuvre de projets structurants attendus que sont le multiaccueil et la halle de tennis-padel, ainsi que les projets d'accessibilité et d'efficacité énergétique.

Pour conclure, je finirai par quatre questionnements mettant l'accent sur des axes qui ne sont pas ou peu développés dans le présent rapport.

Quels dispositifs pour le soutien à l'économie locale ? Nos entreprises, nos commerçants, mais aussi l'accompagnement de la filière de l'économie sociale et solidaire. Des porteurs de projets existent, à notre sens, il convient de les aider.

Concernant le cadre de vie, ce n'est pas une thématique que nous sommes les seuls à avoir développé. Concernant les questions de sécurité, nous avons des retours, les Couëronnais s'inquiètent. Quelles ambitions en 2021 dans ce domaine ? Nous attendons les statistiques précises à ce sujet, mais les inquiétudes exprimées par les Couëronnais se font beaucoup plus pressantes. Peut-être est-ce conjoncturel, ce que nous espérons, mais au vu des informations qui nous sont remontées, la situation nous semble se dégrader. La Ville intervient ici dans le cadre d'une compétence partagée. Gageons que le CLSPD, créé récemment, fera preuve de son efficacité dans ces domaines, avec la mise en place d'actions concrètes à la hauteur des enjeux.

Quelle traduction opérationnelle transversale pour l'écologie et la gouvernance partagée ? Nous aimerions avoir des détails, pas ce soir évidemment, mais dans le mois qui nous sépare du vote du budget primitif.

Enfin, cela nous tient particulièrement à cœur, quel équilibre en termes de programmation de nouveaux projets d'investissement ? Effectivement, des projets à plusieurs millions d'euros sont évoqués, le multiaccueil, la halle de tennis, mais il y a également une nécessité d'avoir une offre en matière d'équipements de proximité qui peuvent bénéficier à tous les publics. Nous aimerions avoir des détails, une traduction, dès le budget 2021, pour mettre en œuvre l'ensemble du projet municipal.

Je vous remercie de votre attention.

Madame le Maire : Merci. Monsieur Franc ?

Olivier Franc : Tout d'abord, merci, Monsieur Éon, pour cette présentation.

À la vue de votre présentation, nous sommes convaincus que les propos de nos élus du précédent mandat sont malheureusement encore et toujours d'actualité. Une épargne préservée, qui va vous permettre de respecter des règles budgétaires sans mettre en fragilité la situation financière de la collectivité à moyen terme, c'est bien. Pour ce qui nous concerne, non seulement ce niveau ne respecte pas les minimas demandés imposés aux communes, mais de plus, il ne permet absolument pas de maintenir un niveau d'investissement nécessaire au bien-être de nos citoyens. La raison d'un tel désastre est l'absence de réflexion menée par votre majorité pour maintenir les dépenses de fonctionnement dans un cadre plus étroit.

L'épargne nette, d'après votre présentation, est en chute. Vous souhaitez investir dans les cours de tennis et padel, projet déjà abordé et promis par Monsieur le Maire Jean-Pierre Fougerat lors d'une assemblée générale du Tennis Club Couëronnais, où j'étais présent, ainsi que dans un multiaccueil. Ce seront peut-être les deux seuls investissements majeurs de votre mandat. Nous ne l'espérons pas, car il y a tant de choses à faire.

Certes, vous préservez. Pas d'emprunt pour le moment, c'est bien, malgré des taux d'intérêt encore très bas. Cela va arriver rapidement, vous nous l'avez dit. Quand allez-vous investir durablement et de façon pérenne et réaliser tout ce qu'une commune de plus de 22 000 habitants peut espérer, et tout ce dont Couëron a besoin ?

Merci.

Madame le Maire : Merci. Pierre Camus ?

Pierre Camus-Lutz : Merci, Madame le Maire. Mesdames, Messieurs, chers collègues et camarades.

Nous sommes devant le premier débat d'orientation budgétaire de ce mandat. C'est déjà, pour les élus du groupe communiste, l'opportunité de remercier les services, qui nous permettent d'avoir un travail minutieux sur lequel nous appuyer, ainsi que la présentation de Jean-Michel, qui facilite la compréhension.

Nous pouvons peut-être commencer par les différents points positifs de ce rapport, vu que depuis plusieurs années maintenant, la commune de Couëron conduit une politique budgétaire responsable. Cela se traduit par une épargne qui, certes, diminue, pour des raisons qui vous ont été expliquées, mais qui reste confortable, et par un taux d'endettement, qui, aujourd'hui, est encore à moins de trois années, ce qui est dans les tranches excessivement basses des moyennes nationales.

Nous commençons donc ce mandat sur des bases saines, quoi qu'on en dise. C'est le premier constat.

Cette politique responsable, toutefois, est entravée sur différents niveaux. Vous le savez et l'avez rappelé plusieurs fois. D'abord, de manière structurelle, par l'État : que l'on pense à la diminution de la dotation globale de fonctionnement, qui nous a enlevé 8 millions d'euros ; que l'on pense à la réforme de la taxe d'habitation, qui sera inégalement compensée, dont Jean-Michel Éon vous a expliqué les différents mécanismes alambiqués ; ou encore, plus récemment, que l'on pense à la captation de la taxe sur la consommation finale d'électricité, la libre administration locale se confronte à une perte de maîtrise de ses leviers fiscaux. C'est particulièrement inquiétant.

De surcroît, d'un point de vue plus conjoncturel, nous l'espérons tous, la période épidémique que nous vivons, impacte notablement nos dépenses et nos recettes. D'un côté, la commune a dû prendre à sa charge, avec l'aide de Nantes Métropole et du Département, que nous voulons ici remercier, l'achat et la distribution des masques notamment, pour ne parler que de cela, en lieu et place de l'État qui aurait dû se charger d'une distribution massive et gratuite pour garantir l'efficacité du système et du dispositif sanitaire. D'un autre côté, l'arrêt de différents services du côté de nos recettes, comme la culture, le sport, la restauration scolaire, pèse inévitablement sur nos rentrées budgétaires.

Les deux confinements, et peut-être ceux à venir, nous font donc entrer dans une période floue. Dès aujourd'hui, nous voulons le dire très clairement, nous nous inquiétons ouvertement de l'avenir, du sort qui sera réservé aux collectivités pour redresser les comptes nationaux. Nous refusons que les finances publiques soient une

nouvelle fois ponctionnées pour rembourser des emprunts qui ont très majoritairement profité au secteur privé. La dette, de plus, n'est pas une fatalité. Si on fait un peu plus de politique, vous savez très bien qu'il serait possible de la geler au niveau de la Banque centrale européenne ou de ne pas la rembourser en totalité. Il n'est pas obligatoire que les communes remboursent l'État. Je le dis.

En conclusion, malgré notre solidité budgétaire, la commune de Couëron va assurer ses missions de service public dans un environnement dégradé et incertain. Alors que nous profitons d'une évolution démographique soutenue qui nous place dans une dynamique d'expansion, nous aspirons à d'autres choses que de continuellement arbitrer entre les besoins des habitants et des équilibres budgétaires toujours plus compliqués à trouver. La période qui s'ouvre, effectivement, promet d'être difficile, et demandera toute l'intelligence et tout le concours des forces progressistes pour apporter des réponses adéquates au service du plus grand nombre.

Je vous remercie.

Madame le Maire : Merci, Pierre. Ludovic Joyeux ?

Ludovic Joyeux : Madame le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Je souhaite tout d'abord, comme l'ensemble de mes collègues ce soir, au nom de l'ensemble des élus du groupe « Socialistes et divers gauche » de notre assemblée, saluer Jean-Michel Éon, notre collègue adjoint, qui nous a fait sa présentation, et m'associer aux remerciements qu'il adressait aux services municipaux pour la qualité du travail accompli dans l'élaboration de ce budget 2021.

Sans revenir à l'exposé initial dans le sens de la mécanique budgétaire que Jean-Michel a si bien présentée ce soir, j'aimerais revenir sur certains éléments, tant il est vrai que nous engageons ce débat d'orientation budgétaire dans un contexte financier toujours contraint, et, fait nouveau cette année, mais cela ne vous aura pas échappé, dans une conjoncture de crise sanitaire inédite, dont nous sommes bien incapables aujourd'hui d'apprécier l'exacte ampleur des conséquences économiques et sociales à venir, *a fortiori* quand le positionnement de l'État demeure aujourd'hui au mieux mouvant, au pire très ambivalent.

Il n'aura échappé à personne qu'il s'agit du premier débat d'orientation budgétaire du mandat. Or, un premier budget est censé traduire des intentions, déterminer des lignes de force, apporter de la lisibilité. Au regard de l'incertitude du contexte, les orientations budgétaires déclinées ce soir permettent, précisément, de réaffirmer comme première priorité, l'attachement de la majorité municipale à la notion de service public pour promouvoir la cohésion sociale et la notion de transition écologique. Fort heureusement, nous abordons cette séquence dans une situation saine.

Pour autant, personne ne doute aujourd'hui qu'il va incomber à la collectivité de réaliser ce que certains observateurs et analystes décrivent comme quelque chose relevant de la quadrature du cercle, à devoir satisfaire des injonctions contradictoires. Au titre de celles-ci, nous pouvons citer l'impérieuse nécessité pour la Ville de jouer son rôle d'amortisseur social auprès des ménages les plus précarisés, de contribuer de manière volontariste au processus de transition écologique sur notre territoire, de satisfaire à l'évolution des attentes et besoins légitimes des Couëronnaises et des Couëronnais, de contribuer à la relance économique par le truchement de l'investissement ou de la commande publique, tout en contribuant directement ou indirectement au remboursement de la dette accumulée par l'État. L'argent magique n'existe pas, il n'est que dette différée ou transférée.

Qu'il me soit permis de rappeler à mon tour que la Ville a perdu plus de 6 millions d'euros de dotation et de concours de l'État en l'espace d'un mandat, le précédent. Nous avons déjà su faire la démonstration de notre capacité à maintenir le cap de nos engagements. Aujourd'hui, nous redoutons l'évolution des relations avec l'État et leur traduction financière. Force est de constater que l'État, aujourd'hui, agit toujours de manière unilatérale et sans véritable concertation. Gageons que ce manque de lisibilité ne se traduira pas brutalement. Or, l'expérience récente atteste qu'il y a fort à parier que l'État continue son effort de sape sur le principe de libre administration des collectivités locales.

VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2020

Les orientations budgétaires, présentées ici, permettent d'adresser des signaux politiques forts, correspondants aux engagements politiques pris avec les Couëronnaises et les Couëronnais, qui, le cas échéant, seraient de procéder aux ajustements nécessaires pour répondre avec réactivité et efficacité aux conséquences structurelles, à moyen terme et à long terme, de la crise sanitaire que nous traversons. Soyons lucides, 2021 va être pour nos concitoyens et pour la Ville quelque chose qui va nous mettre à très rude épreuve. Il nous faudra être au rendez-vous. Il nous faudra, je le crains, savoir apporter des réponses durables, dans les années qui suivront également.

Pour autant, les orientations budgétaires, présentées ici, ne sont ni attentistes ni tétanisées par l'enjeu. Il s'agit d'un budget qui ne se recroqueville pas sur lui-même, petitement, médiocrement, qui ne se recroqueville pas sur nos propres compétences ou nos seules compétences, mais qui prend en considération les différents champs d'intervention qu'il nous incombe d'investir ou d'animer à l'échelle de notre territoire. Il est ici question de service à la population, de solidarité, de politique de cohésion sociale, de tranquillité publique, d'aménagement du territoire, d'habitat et d'espace public, d'écologie, d'agriculture périurbaine, de mobilité, de développement économique, de promotion des initiatives locales et du dialogue citoyen.

Je voudrais rappeler également, et ce propos s'inscrit dans le prolongement de l'exposé réalisé par Pascal Bolo, que nous bénéficions des interventions et investissements de Nantes Métropole sur notre territoire, investissements que nous ne serions pas en capacité d'assumer seuls. Nous avons effectivement la chance d'être au sein d'une Métropole nantaise, initiatrice de développements structurants pour notre commune. Aussi, s'agit-il d'un budget où continuellement les services publics sont inscrits dans un processus de développement et d'adaptation, afin de faire de notre ville une ville plus inclusive et facilitatrice, une ville qui favorise l'émancipation, une ville engagée et citoyenne, une ville durable et responsable, une ville active et connectée, une ville à la gestion saine et sobre.

Ce budget permet de préparer la collectivité à ces transitions et à la manière dont elles vont se décliner dans le temps. Ce travail est, de notre point de vue, celui de la responsabilité politique, de la responsabilité et de la cohérence vis-à-vis des Couëronnaises et des Couëronnais. À maintes reprises, je l'ai rappelé lors du précédent mandat, les collectivités territoriales, dans leur mission de service public de proximité, ne pouvaient plus uniquement s'inscrire dans une logique de moyens, mais également, et peut-être surtout, dans une logique de résultats. Nous nous inscrivons dans la même exigence, soucieux de rendre compte de l'utilisation du denier public.

Aujourd'hui, et sans prétendre à l'exhaustivité, nous, élus du groupe « Socialistes et divers gauche », souhaitons rappeler qu'avec ces orientations budgétaires, se trouvent créées, ou réunies, les conditions pour garantir un niveau d'investissement, *a priori*, supérieur à celui du précédent mandat pour faire progresser le niveau des services à la population, pour animer une politique tarifaire progressiste des services à la population, pour maintenir le niveau du soutien apporté aux associations, pour ne pas faire du levier fiscal la variable d'ajustement de nos équilibres financiers, pour maîtriser l'évolution des dépenses à caractère général, pour, en sa qualité d'employeur, animer une politique RH volontariste, pour inscrire le fonctionnement de la municipalité dans un triple registre de sobriété, de durabilité et d'écoresponsabilité.

Au-delà de la responsabilité, nous soutenons ce budget car il s'agit d'un budget marqué par les nécessaires transitions démographique, écologique, numérique, urbaine ou démocratique que la collectivité va devoir initier, accompagner ou amplifier. En cela, la posture que nous souhaitons incarner repose sur la volonté de porter un projet politique audible et crédible, un projet engagé, de proximité, solidaire. Telles sont précisément les ambitions déclinées dans les orientations budgétaires qui nous ont été présentées ce soir. Aussi, telles sont les raisons pour lesquelles nous, élus socialistes et divers gauche, adhérons pleinement et soutenons pleinement la stratégie de ce budget 2021 et apporterons notre vote à cette délibération.

Je vous remercie de votre attention.

Madame le Maire : Merci. Je pense que toutes les personnes qui souhaitaient prendre la parole l'ont fait. Je vais redonner la parole au rapporteur. Il y a eu quelques questions, des réponses sont attendues.

VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2020

Jean-Michel Éon : Réponses que vous aurez ou non. Un certain nombre de réponses, comme vous l'avez dit, seront apportées dans les semaines qui viennent dans la concrétisation du budget. Je vais revenir sur deux ou trois choses qui ont été dites.

Concernant le fait qu'il y a du retard, je voudrais quand même dire que ce n'est pas en 2021 que vont commencer les travaux d'entretien de nos bâtiments et répondant à des nécessités énergétiques et écologiques. J'en veux pour preuve le plan de renouvellement des toitures élaboré il y a maintenant quelques années et en cours. Effectivement, sur ce qui sera inscrit à l'investissement de cette année, cela n'a pas été fait avant, mais un certain nombre de choses ont été faites.

Je ne vous pensais pas si naïf, Monsieur Franc, de croire que dès que nous parlons d'un projet, il doit se réaliser le lendemain matin. Faut-il vous rappeler qu'entre le moment où nous avons parlé de la halle de tennis et le moment où elle va se concrétiser, le programme de réalisation des équipements sportifs a été négocié avec l'ensemble du mouvement sportif, représenté par l'office municipal des sports, dans sa temporalité et dans ses priorités ? Faut-il rappeler également, qu'entretiens, ont été réalisés deux terrains de football synthétiques, une piste d'athlétisme et un gymnase ? Je ne parle que du sportif, puisque c'est le sujet sur lequel nous étions interpellés. Je ne vais pas en dire beaucoup plus.

Nous l'avons déjà évoqué en commission, Monsieur Oulami, il y a eu une grande difficulté à construire un plan pluriannuel d'investissement précis, compte tenu de la conjoncture et des incertitudes. J'entendais encore ce matin que le projet de loi de finances s'est construit sur une croissance à 8 ou 9 % et que les prévisionnistes économiques prévoient une croissance de 5 % pour 2021. Vous voyez bien que nous serons dans une fluctuation des données pendant encore un certain temps, même s'il faudra bien à un moment donné que nous fixions des priorités, que nous priorisons les choses et que nous sachions jusqu'où nous pourrions aller dans ce mandat, en fonction des moyens qui seront les nôtres.

Madame le Maire : Merci.

Je pense que cela a bien été précisé, l'année 2021 est une année de transition et de réelle installation. Nous avons déjà des projets en cours au niveau de l'investissement, et il est évident que nous allons les faire aboutir et les accompagner. Ces projets vont aussi être accompagnés d'autres propositions qui toucheront les marqueurs que vous aviez sous les yeux tout à l'heure.

Ce seront bien des marqueurs de réhabilitation, pour tous ces travaux qui vont être menés pour diminuer nos impacts énergétiques et nos consommations de fluides. Tout cela, ce sont des travaux qui n'auront peut-être pas la même symbolique parce que ce ne sont pas des équipements neufs. Quoi qu'il en soit, c'est bien de continuer un programme d'investissements dans ces réhabilitations, qui sont, je pense, souhaitées par tous. Je crois que nous nous retrouvons bien sur cette volonté, c'est une volonté qui avait été affirmée.

Pendant cette année de transition, nous serons sur ce genre d'investissements, mais aussi sur la mise en place d'une planification telle que c'était souhaité pour regarder comment, sur tout un mandat, nous allons pouvoir réaliser ce qui a été inscrit dans notre programme, en tenant bien sûr compte des recettes que nous aurons ou que nous n'aurons pas. En fin de compte, nous allons quand même travailler sur une projection, c'est indispensable.

C'est aussi indispensable parce que, tout à l'heure, j'ai entendu quelqu'un dire d'être le plus précautionneux possible par rapport au fonctionnement. Vous voyez bien qu'avec une augmentation de service, de population et d'équipements, cela ne fonctionnera pas si vous n'avez pas une augmentation de la masse salariale, au travers d'agents qui arriveront pour nous accompagner. C'est toujours cet exercice d'équilibre qui doit se travailler avec beaucoup de prudence.

Je remercie toutes les équipes de la Ville, qui ne sont pas très loin, juste derrière moi, Monsieur Sébastien Herzog, Madame Juliette Boyé et Monsieur Fabrice Vénéreau, ici présents, et toutes leurs équipes. J'aime bien dire « toutes leurs équipes » parce que cela donne l'impression qu'il y a énormément de

monde, et ils en seraient bien contents. Je reste réaliste, nous faisons avec les moyens que nous avons, mais nous allons bien tous dans le même sens. C'est plutôt ce que j'ai ressenti au travers de vos propos.

Il y a juste eu une parole que je n'ai pas trop comprise, mais Jean-Michel Éon y a apporté une réponse. Ce travail n'a pas été fait maintenant, justement, c'est quelque chose qui avait été fait à la fin du mandat précédent celui que nous venons de terminer. Ce travail avait été mené avec l'office municipal des sports, parce que nous travaillions bien évidemment avec les citoyens et les sportifs dans ce domaine. Il y avait eu cette volonté d'établir un plan pour réaliser des équipements. Ce plan était ambitieux, et nous savions très bien qu'il ne pouvait pas se dérouler simplement sur un mandat.

Nous avons tout de même fait beaucoup sur ce mandat pour les sportifs, mais nous avons aussi, dans le cadre du réaménagement et de la réhabilitation de nos équipements, la volonté de travailler avec l'existant. Vous savez très bien qu'il y a de l'existant un peu vieillissant. Il y en a un qui a changé d'aspect, c'est le gymnase Léo-Lagrange. C'est très bien parce que nous y gagnons en qualité et en confort, et surtout en consommation d'énergie et de fluide. Nous en avons d'autres, il faut donc absolument que nous continuions ce travail. Un autre équipement important est la piscine. Nous avons cette chance énorme d'avoir une piscine sur notre territoire, elle va aussi nécessiter une belle réhabilitation.

Ce sont des projets. Comme le disait Jean-Michel Éon, ce ne sont évidemment pas des travaux que nous allons réaliser demain. Il va donc falloir programmer toutes ces améliorations, toujours dans cette même volonté d'équipements de qualité qui prennent en compte toutes les économies que nous devons faire. Ce ne sont pas des économies, c'est ne pas dépenser, ne pas avoir besoin d'utiliser trop d'électricité, trop d'eau.

Vous allez voir, nous allons travailler ensemble sur ce budget. Nous vous présenterons un budget, qui, je l'espère, ira dans le sens de vos aspirations et des aspirations et attentes de nos concitoyens. Je remercie tout le monde et je remercie bien sûr Jean-Michel Éon, qui nous a fait une belle présentation. Comme il présente bien, je crois qu'il a encore quelques délibérations à nous présenter ce soir.

Avant, je vais mettre cette délibération au vote pour prendre acte que nous avons bien débattu sur le rapport d'orientations budgétaires. Je le mets aux voix.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

6	2020-72	ADMISSION EN NON-VALEUR 2020 DE CRÉANCES – BUDGET PRINCIPAL
---	---------	---

Rapporteur : Jean-Michel Éon

EXPOSÉ

Après avoir épuisé les procédures de recouvrement pour un ensemble de titres, le comptable public présente un état des créances à admettre en non-valeur.

Ces produits n'ont pas pu être recouverts pour les raisons suivantes :

Poursuite sans effet	851,25 €
Créance minime inférieure aux seuils de poursuite	89,08 €
Total	940,33 €

L'ensemble de ces produits correspond à 35 titres émis entre 2017 et 2019, dont tous sont inférieurs à 100 €.

Les créances non recouvrées correspondent principalement à des recettes de restauration scolaire, périscolaire ou d'accueil de loisirs (882,93 €), et plus marginalement à des titres pour livres non restitués à la médiathèque (54,30 €).

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'état des créances irrécouvrables présenté par le receveur municipal ;

Vu l'impossibilité effective d'encaisser les titres de recette correspondants ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 3 décembre 2020 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 7 décembre 2020 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- admettre en non-valeur les titres de recette listés dans l'état présenté par le comptable public de Saint-Herblain pour un montant de 940,33 €.

Madame le Maire : Je vais à nouveau donner la parole à Jean-Michel Éon, qui va, je pense, aller beaucoup plus rapidement sur certains points.

Jean-Michel Éon : Oui, nous allons essayer d'aller un peu plus vite. Pour gagner quelques secondes précieuses sur votre temps de sommeil, je vous propose, sans avoir consulté Madame le Maire, de faire un vote groupé sur les points 4 et 5. Il s'agit en fait de délibérations qui sont très similaires, ce sont les admissions en non-valeur de créances et les admissions de créances éteintes.

Les admissions en non-valeur de créances, ce sont des sommes souvent faibles dues par des familles, notamment dans le cadre de la restauration scolaire ou du périscolaire. En l'occurrence, il y a une somme un peu plus importante cette fois. Mais, il y a eu des années où nous avons à admettre en non-valeur des sommes bien plus importantes. Nous cessons de chercher à recouvrer ces créances, mais nous nous laissons la possibilité, si un élément nouveau intervenait, de reprendre la procédure.

En revanche, les admissions de créances éteintes, vous voyez qu'elles correspondent à 0,88 euro, sont dans le cadre soit administratif, soit judiciaire. Le juge ou la commission de surendettement éteint définitivement la créance, donc il n'y a plus aucun moyen de recours pour la collectivité à partir de là.

Ce sont des sommes relativement faibles, je vous propose de passer au vote.

Madame le Maire : Bien. Nous passons au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

7	2020-73	ADMISSION DE CRÉANCES ÉTEINTES 2020 – BUDGET PRINCIPAL
---	---------	--

Rapporteur : Jean-Michel Éon

EXPOSÉ

Le comptable public présente un état de créances dites éteintes, au sens de l'instruction codificatrice du 16 décembre 2011 relative au recouvrement des recettes des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

La loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle, dite « loi Justice 21 », a supprimé l'homologation judiciaire des mesures recommandées par la commission de surendettement dans le but de recentrer le juge sur ses missions essentielles et d'accélérer la procédure de surendettement. Ces mesures de simplification sont entrées en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018 pour les procédures en cours à cette date sauf lorsque le juge d'instance a déjà été saisi par la commission aux fins d'homologation.

Ainsi, les décisions d'effacement de la dette, ordonnées par la commission de surendettement, s'imposent à la collectivité, et contrairement aux autres créances admises en non-valeur, celles-ci s'opposent à toute action en recouvrement par le comptable public.

Pour l'exercice 2020, le montant s'élève à 0,88 € pour un débiteur de la Ville sur une créance relative au service de restauration.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'état de présentation des créances éteintes transmis par le comptable public ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 3 décembre 2020 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 7 décembre 2020 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- admettre en non-valeur la créance éteinte listée dans l'état présenté par le comptable public de Saint-Herblain pour un montant global de 0,88 €.

Madame le Maire : Nous passons au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

8	2020-74	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2021 – AUTORISATION DE MANDATEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2021
---	---------	---

Rapporteur : Jean-Michel Éon

EXPOSÉ

Conformément à l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, le maire est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, le maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférant au remboursement de la dette.

Il est à noter que si cette autorisation du conseil municipal doit être précise quant au montant et à l'affectation de ces crédits, elle ne signifie pas que les crédits concernés seront effectivement engagés.

Dès lors, afin d'assurer une continuité de mandatement des dépenses d'équipement dans les délais de paiement requis par la réglementation comptable, et ceci jusqu'au caractère exécutoire de la délibération d'approbation du budget primitif 2021, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon les modalités définies ci-dessous.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 3 décembre 2020 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 7 décembre 2020 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2021, avant le vote du budget 2021 dans la limite de 25 % des crédits ouverts au titre de l'exercice budgétaire précédent, selon le détail suivant :

Chapitre – Libellé	Crédits ouverts en 2020 (BP+BS+DM)	Montant maximum autorisé avant le vote du BP 2021
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	494 790,00 €	123 697,50 €
Chapitre 21 – Immobilisation corporelles	1 278 350,00 €	319 587,50 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	5 235 760,00 €	1 308 940,00 €

Jean-Michel Éon : La délibération suivante est une délibération que nous retrouvons chaque année puisque, comme cela ne vous a pas échappé, le budget sera voté le 24 janvier. Pour ne pas prendre de retard dans notre programme d'investissement, il y a lieu de délibérer pour permettre à la collectivité d'engager les dépenses d'investissement dès le 4 janvier si nécessaire, dans une limite. Nous ne pouvons engager des dépenses qu'à hauteur de 25 % des montants d'investissement sur la même ligne de l'année N-1. Vous avez les montants dans les délibérations. Je vous propose de passer au vote.

Madame le Maire : Sur cette délibération, y a-t-il des questions ? *(Il n'y en a pas.)* Je la mets aux voix.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

9	2020-75	TAXE D'INHUMATION – APPROBATION DU MONTANT 2021
---	---------	---

Rapporteur : Jean-Michel Éon

EXPOSÉ

L'article L. 2223-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au conseil municipal d'instaurer une taxe d'inhumation exigible pour toute inhumation d'un corps ou d'une urne dans une sépulture ou une case columbarium.

Cette taxe existe à Couëron depuis la refonte générale des tarifs dans le domaine funéraire par délibération n° 2011-37 du 4 avril 2011.

S'agissant d'une recette de nature fiscale, la mise en œuvre de cette taxe nécessite une délibération spécifique du conseil municipal pour instaurer son montant.

Le montant actuel est de 35,00 €. Il est proposé de reconduire ce montant à l'identique et ceci jusqu'à nouvelle délibération procédant le cas échéant à une revalorisation. À titre indicatif, le montant annuel de recettes lié à cette taxe s'élève à environ 3 500 €.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 3 décembre 2020 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 7 décembre 2020 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- fixer à 35,00 € le montant de la taxe d'inhumation.

Jean-Michel Éon : La taxe d'inhumation est là encore une délibération que nous passons chaque année, mais que nous pourrions avoir à ne pas repasser. C'est la parfaite illustration de ce que l'État se donne le beau rôle en supprimant une taxe.

Un amendement gouvernemental, dans le cadre du vote du projet de loi de finances, va proposer prochainement de supprimer cette taxe d'inhumation. Effectivement, cela peut paraître anecdotique, 3 000 euros de taxe d'inhumation pour la collectivité, mais c'est le parfait reflet que le beau rôle que se donne l'État en disant « vous voyez, je tiens compte de vos difficultés et je diminue les taxes », et il rejette sur les collectivités le fait de trouver les recettes supplémentaires qui correspondent à cette taxe. C'est d'ailleurs le cas puisque le gouvernement, qui a été interpellé par l'Association des maires de France sur la suppression de cette taxe, a répondu « vous n'avez qu'à augmenter vos tarifs funéraires ».

En attendant, je vous propose de délibérer pour ne pas augmenter et pour maintenir au même taux que l'an dernier cette taxe d'inhumation, qui est probablement amenée à être supprimée. Les députés de la majorité étant tellement peu accrochés à leurs territoires, je pense qu'ils voteront comme un seul homme cette proposition de suppression de la taxe d'inhumation.

Madame le Maire : Monsieur Bolo, vous souhaitez prendre la parole.

Patrice Bolo : J'entends effectivement cette volonté d'enlever cette taxe. Évidemment, c'est une très bonne idée. Cette taxe fait partie des trois taxes visées par l'article 2223-22 du CGCT, elle est absolument désuète, nous sommes tout à fait d'accord là-dessus. Elle est maintenue dans moins de 10 % des communes.

En revanche, quand vous dites que c'est un moyen pour l'État d'aller récupérer de l'argent...

Jean-Michel Éon : Je n'ai pas dit cela, j'ai dit qu'il se donnait le beau rôle en supprimant des taxes et en laissant les communes compenser en augmentant leurs tarifs.

Patrice Bolo : Il faut bien comprendre que la taxe d'inhumation est uniquement faite pour l'entretien du site et pour financer les installations nouvelles. C'est uniquement son rôle. À Couëron, nous sommes déjà assez haut en termes de tarifs de concession. Je pense que nous pouvons, sur les tarifs de concession, trouver une petite part et continuer à financer les installations nouvelles.

Jean-Michel Éon : Je ne parlais que d'affichage, je ne parlais de rien d'autre.

Patrice Bolo : Justement, dans une thématique qui est éminemment complexe, le funéraire, nous sommes confrontés à des familles qui sont dans une détresse incroyable. Je pense que si nous pouvions nous-mêmes l'enlever en délibérant avant qu'elle ne soit arrêtée, ce ne serait pas une mauvaise idée.

Jean-Michel Éon : Ce n'est pas à l'ordre du jour.

Madame le Maire : Non, ce n'est pas à l'ordre du jour, effectivement. À l'ordre du jour, nous la maintenons mais nous ne l'augmentons pas.

Michel Lucas : Il faut tout relativiser, le montant annuel est quand même de 3 500 euros.

Patrice Bolo : Justement.

Madame le Maire : Ce qui est proposé est de ne pas provoquer d'augmentation sur cette taxe. Je pense que tout le monde va être d'accord, donc je le mets aux voix.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

10	2020-76	PRESTATIONS D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE – AUTORISATION DE RÈGLEMENT PAR CHÈQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL (CESU) PRÉFINANCÉ
----	---------	--

Rapporteur : Jean-Michel Éon

EXPOSÉ

Le chèque emploi service universel (CESU) préfinancé est un mode de paiement nominatif et à valeur prédéfinie qui s'inscrit dans le dispositif social défini par l'État pour favoriser le développement des services à la personne.

Conformément à la réglementation en vigueur, le CESU préfinancé peut être utilisé pour « *les prestations de services fournies par les personnes organisant un accueil des enfants scolarisés en école maternelle ou élémentaire limité aux heures qui précèdent ou suivent la classe* » (accueil périscolaire).

La délibération du 19 octobre 2009 autorise ce mode de paiement, en format papier, pour la régie de recettes « prestations scolaire et périscolaire » instituée spécifiquement pour le règlement de ces services.

Dès lors que les paiements s'effectuent en dehors de la régie (sur titres de paiement émis aux familles, à la suite d'impayés), le comptable public n'est pas autorisé à ce jour à encaisser les sommes correspondantes avec ce mode de règlement.

En conséquence, afin de répondre à la demande des usagers, il est proposé d'élargir au CESU préfinancé, en format papier, le règlement des prestations d'accueil périscolaire pour les paiements réalisés sur titres hors régie par les familles.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 3 décembre 2020 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 7 décembre 2020 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- autoriser le comptable public à encaisser les CESU préfinancés, en format papier, lors du règlement par les familles des titres émis pour leur participation financière au service d'accueil périscolaire ;
- autoriser Madame le Maire à prendre toute disposition relative à l'exécution de la présente délibération, et notamment la signature des pièces et documents relatifs à l'affiliation au centre de remboursement des CESU.

Madame le Maire : Le point suivant, ce sont les prestations d'accueil périscolaire et une possibilité de règlement pour les familles en utilisant le CESU.

Jean-Michel Éon : C'est déjà le cas en régie. Quand un Couëronnais ou une Couëronnaise vient payer en régie ses prestations de restauration scolaire ou d'activité périscolaire, il peut déjà payer en CESU. En revanche, s'il est en retard et que c'est le trésorier principal de Saint-Herblain qui procède au recouvrement, alors il n'y a plus possibilité de payer en CESU. Nous nous sommes donc mis d'accord avec le trésorier de Saint-Herblain pour que cette possibilité soit offerte aux gens qui sont sur une procédure de recouvrement.

Madame le Maire : Très bien. Je mets aux voix cette délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

11	2020-77	LA GERBETIÈRE – APPROBATION DE LA CONVENTION ANNUELLE POUR LE VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS PAR NANTES MÉTROPOLE
----	---------	---

Rapporteur : Jean-Michel Éon

EXPOSÉ

Par délibération du conseil métropolitain en date du 28 juin 2016, Nantes Métropole a approuvé le principe d'un soutien financier au bénéfice des communes assurant la gestion de sites à vocation touristique et à rayonnement extra-communal.

Au regard des critères d'éligibilité établis, le site de la Gerbetière s'intègre parfaitement dans le dispositif et bénéficie depuis 4 ans du versement d'un fonds de concours annuel, sur la base de conventions conclues entre la Ville et la Métropole.

Dès lors, il y a lieu d'approuver une nouvelle convention pour l'année 2020 portant sur une participation à hauteur de 9 650 €, calculée sur la base d'un montant de dépenses 2019 éligibles de 19 300 €.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 3 décembre 2020 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 7 décembre 2020 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- approuver la convention annuelle avec Nantes Métropole pour le versement d'un fonds de concours pour le fonctionnement du site de la Gerbetière ;

- autoriser Madame le Maire à signer la convention et prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Madame le Maire : Nous avons ensuite une approbation de convention entre Nantes Métropole et la Ville, pour un versement de fonds concernant la Gerbetière.

Jean-Michel Éon : Effectivement, par délibération du conseil métropolitain en 2016, Nantes Métropole a approuvé le principe d'un soutien financier au bénéfice des communes assurant la gestion de sites à vocation touristique et à rayonnement extra communal. La Gerbetière entre parfaitement dans ce dispositif.

Comme vous le voyez, c'est une convention annuelle, c'est donc une délibération que nous avons tous les ans, pour que Nantes Métropole participe aux frais d'entretien occasionnés par la Gerbetière. Par exemple, pour 2019, la participation de Nantes Métropole sera à hauteur de 9 650 euros pour un montant global de dépenses engagées à hauteur de 19 300 euros.

Madame le Maire : Ces montants concernant à la fois l'entretien du lieu mais aussi les animations qui y sont proposées, pour ceux qui ont pu en bénéficier, vous aviez Estran, sur l'année 2019, et tous les élèves qui ont pu bénéficier de projets pédagogiques dont une partie se tenait à la Gerbetière, les Escapades, évidemment, qui prennent en partie pied sur la Gerbetière, et les circuits de randonnée avec les camets de balades. C'est un fonds qui concerne à la fois le bâtiment et son fonctionnement.

Je le mets aux voix.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

12	2020-78	BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS - DÉTERMINATION DES MODALITÉS ET DURÉES
----	---------	---

Rapporteur : Jean-Michel Éon

EXPOSÉ

Les dispositions de l'article L. 2321-2-27 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) stipulent que pour les communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants, l'amortissement des immobilisations est considéré comme une dépense obligatoire à enregistrer dans le budget de la collectivité. Sont considérés comme des immobilisations tous les biens destinés à rester durablement et sous la même forme dans le patrimoine de la collectivité, leur valeur reflétant la richesse de la collectivité. Les immobilisations sont imputées en section d'investissement sur les comptes de la classe 2 au regard de l'instruction budgétaire et comptable M14.

L'amortissement est une technique comptable qui permet de faire constater, chaque année la dépréciation d'un bien et de dégager une ressource destinée à le renouveler. Ce procédé permet également d'étaler dans le temps la charge de remplacement.

La constatation d'un amortissement en fin d'exercice donne lieu à des écritures budgétaires sous la forme d'opérations d'ordre ne donnant pas lieu à un décaissement et un encaissement. Ces mouvements sont donc sans conséquence sur la trésorerie.

Les modalités d'amortissement en vigueur à ce jour au sein de la collectivité sont régies par une délibération du 14 octobre 1996, complétée par deux délibérations du 6 mars 2000 et du 12 décembre 2016.

La ville de Couëron dispose d'un patrimoine qui figure à son bilan et qui donne une image assez complète de sa situation patrimoniale, qu'il s'agisse d'immobilisations incorporelles (droits) et/ou corporelles (matériels) et/ou immobiliers ou mobiliers.

Il convient de rappeler qu'une bonne connaissance de son patrimoine permet au maire de mettre en œuvre une stratégie de gestion patrimoniale en connaissant l'état de ses immobilisations et en prévoyant des orientations à mettre en œuvre sur le long terme, d'anticiper des décisions de gestion (démolitions, constructions, grosses réparations, renouvellement), et d'améliorer et faciliter des choix d'exécution (entretien, location ou vente...).

En préalable, il est nécessaire que l'inventaire des biens amortissables qui ont vocation à intégrer l'actif de la collectivité, soit parfaitement maîtrisé.

L'objectif ainsi recherché est de pouvoir assurer l'amortissement de tous les biens que la collectivité est susceptible d'acquérir, de l'inscrire dans une démarche d'amélioration de la qualité comptable, avec un engagement de stabiliser la décision pour respecter le principe de permanence des méthodes.

Au regard de la réglementation en vigueur, il est proposé de fixer formellement les règles suivantes, applicables aux biens amortissables pour le budget principal de la Ville :

- le calcul de l'amortissement est opéré sur la valeur toutes taxes comprises (TTC) de l'immobilisation pour le budget principal de la Ville.
- l'amortissement s'effectue en mode linéaire, c'est-à-dire que la dépréciation du bien est répartie de manière égale sur sa durée de vie, sans prorata temporis et à compter de l'exercice suivant l'acquisition.
- tout plan d'amortissement commencé se poursuit selon les modalités initiales jusqu'à son terme, sauf fin d'utilisation du bien constatée (cessions, réforme, destruction...).

- les biens de faible valeur acquis pour un montant inférieur à 1 000 € et qui revêtent un caractère de durabilité sont imputés en investissement et amortis en une seule année. Ces biens de faible valeur, intégralement amortis, seront sortis de l'inventaire comptable au 31 décembre de l'année qui suit celle de leur acquisition.
- pour les biens acquis par lot, la sortie d'un bien s'effectue selon la méthode du coût moyen pondéré (la moyenne de l'ensemble des biens compris dans le lot).
- les éventuelles acquisitions qui ne relèveraient pas de catégories d'immobilisation figurant au tableau seront amorties en application de la durée maximale autorisée par l'instruction M14.
- les biens de très faible valeur ou de consommation très rapide d'un coût unitaire inférieur à 200 € seront enregistrés en fonctionnement.

À noter également que si les propositions de durées d'amortissement sur les catégories de biens se veulent cohérentes avec les durées prévisionnelles de dépréciation physique des biens, la collectivité reste libre d'organiser une politique de renouvellement propre des biens, véhicules, matériels ou autres, qui pourra ne pas correspondre à l'amortissement comptable, qui constitue avant tout une modalité d'épargne obligatoire ou la capacité à épargner de la Ville.

Au vu des éléments précités, il est proposé au conseil municipal de délibérer pour revoir en totalité les catégories de biens ou les biens renouvelables acquis, les durées d'amortissement et le mode d'amortissement, selon le tableau figurant en annexe à la présente délibération, avec un effet au 1^{er} janvier 2021. Il est rappelé que les durées d'amortissement sont librement fixées par l'assemblée délibérante par bien ou catégorie de biens, l'instruction M14 ne proposant que des durées indicatives.

Il est entendu que le tableau ci-dessous, dont la clé d'entrée est constituée par les comptes budgétaires, s'adaptera, sans nécessaire nouvelle délibération, aux évolutions du plan de compte s'agissant d'éventuelles subdivisions de comptes y figurant déjà.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 3 décembre 2020 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 7 décembre 2020 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- adopter, pour les catégories de biens ou les biens renouvelables acquis ou mis en service à compter du 1^{er} janvier 2021, les durées d'amortissement détaillées selon le tableau annexe à la présente délibération ;
- adopter un principe d'amortissement en mode linéaire, sans prorata temporis et à compter de l'exercice suivant l'acquisition ;
- autoriser l'amortissement sur une année des biens d'un montant inférieur à 1 000 € ;
- approuver l'application de la règle de calcul du coût moyen pondéré sur la valeur nette comptable pour la sortie des biens acquis par lot ;

- permettre l'enregistrement, en section de fonctionnement, des biens de très faibles valeurs ou de consommation très rapide, représentant un coût unitaire inférieur à 200 €.

Jean-Michel Éon : Ce point porte sur la refonte de la politique d'amortissement. Je vais essayer d'aller relativement vite, mais je veux au moins remercier les services, notamment parce qu'un gros travail a été fait sur la refonte de notre politique d'amortissement. Je n'ai pas eu l'occasion de le faire, même si d'autres l'ont fait.

C'étaient des délibérations qui avaient été approuvées, il y a maintenant un certain nombre d'années, et qui donc ne tenaient pas compte de la réalité, ni des matériels ou des produits amortis, ni de la durée de vie desdits matériels, qui ont forcément évolués depuis que nous avons mis en place cette politique d'amortissement.

Les objectifs poursuivis sont de :

- pouvoir assurer l'amortissement de tous les biens, afin de disposer d'une image complète de la situation patrimoniale de la commune ;
- inscrire cette délibération dans une démarche d'amélioration de la qualité comptable de la collectivité ;
- revoir les catégories de biens et les durées d'amortissement ; pour cela, les services ont proposé de s'appuyer sur la comptabilité de la collectivité ;
- stabiliser les décisions pour respecter le principe de la permanence des méthodes. Quelquefois, pour un matériel similaire, les durées d'amortissements n'étaient pas forcément les mêmes d'un service à un autre.

C'est un toilettage qui vous est proposé, avec un certain nombre de règles et de principes, comme :

- d'asseoir les catégories de biens amortis sur une clé d'entrée qui soit renouvelée, qui sont les comptes budgétaires de la collectivité ;
- d'adopter un principe d'amortissement linéaire, c'est-à-dire que chaque année, quand nous amortissons, par exemple sur cinq ans, c'est un cinquième d'amortissement par an ;
- d'autoriser l'amortissement des biens inférieurs à 1 000 euros sur une seule année ;
- de permettre l'enregistrement en section de fonctionnement de biens de faible valeur ou de consommation rapide, notamment pour ceux représentant un coût unitaire de moins de 200 euros.

Je crois que j'ai tout dit concernant cette politique d'amortissement. Il y a donc lieu de voter pour adopter cette délibération.

Madame le Maire : Y a-t-il des remarques ? C'est un travail qui a été assez intense mais nécessaire pour être cohérents et avoir une bonne harmonisation au niveau des acquisitions et de l'amortissement de ces acquisitions. Il n'y a pas de remarques particulières, nous passons donc au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

Annexe à la délibération sur le mode et la durée d'amortissement des immobilisations du budget principal

Comptes budgétaires	Libellé	Durée d'amortissement	EXEMPLES ET COMMENTAIRES
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
2031 28031	Frais d'études	3	Frais d'études engagés en vue de la réalisation d'investissements : études de sol, de faisabilité... non suivis de réalisation
2032 28032	Frais de recherche et de développement	3	Dépenses qui correspondent à l'effort de recherche et de développement réalisé par les moyens propres de la ville et pour son propre compte
2033 28033	Frais d'insertion	1	Frais de publication et d'insertion des marchés d'investissement... non suivis de réalisation
204xxx 2804xxx	Subventions d'équipement versées - Biens matériels et mobiliers	5	Le compte 204 "subventions d'équipement versées" est subdivisé, ex : 204111 ou 204121... selon l'organisme qui perçoit la subvention
204xxx 2804xxx	Subventions d'équipement versées - Bâtiments et installations	30	Le compte 204 "subventions d'équipement versées" est subdivisé, ex : 204111 ou 204121... selon l'organisme qui perçoit la subvention
204xxx 2804xxx	Subventions d'équipement versées - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40	Le compte 204 "subventions d'équipement versées" est subdivisé, ex : 204111 ou 204121... selon l'organisme qui perçoit la subvention
2051 28051	Concessions et droits similaires	2	Logiciels, licences, site internet...
2088 28088	Autres immobilisations incorporelles	5	Les servitudes qui ne sont pas associées à une immobilisation spécifique (si tel est le cas, la servitude s'impute au même compte que l'immobilisation)
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
2121 28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	10	Toutes les dépenses de frais de plantations (pas les travaux)
2128 28128	Autres agencements et aménagements de terrains	15	Les dépenses d'aménagement, clôtures, déplacements de terre : skate-park, barrières articulées
2132 28132	Immeubles de rapport	15	Locaux d'habitation
2132 28132	Immeubles de rapport	10	Locaux d'activités
2142 28142	Construction sur sols d'autrui - immeubles de rapport	10	Locaux d'activités

VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2020

2152 28152	Installation de voirie	10	Le mobilier urbain fixé au sol : Bancs publics, poubelles, plots, garage à vélos...
21568 281568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	5	
2157x 28157x	Matériel et outillage de voirie	5	Tracteur tondeuse
2157x 28157x	Matériel et outillage de voirie	10	Tracteur agricole
2158 28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	3	Petit outillage - Jusqu'à 1999,99 € : escabeau, matériels moteur 2 temps, matériels électriques...
2158 28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	5	Outillage - de 2 000 € à 9 999,99 € : échelle, appareil de levage, matériels moteur 4 temps, matériels électriques...
2158 28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	10	Gros outillage - de plus de 10 000 € : échafaudage, appareil de levage, matériels électrique...
2182 28182	Matériel de transport	5	Véhicules légers : voitures, vélos, remorques...
2182 28182	Matériel de transport	8	Véhicules lourds : camions, véhicules industriels...
2183 28183	Matériel de bureau et matériel informatique	3	Ordinateurs, écrans, imprimantes, équipements de téléphonie...
2183 28183	Matériel de bureau et matériel informatique	5	Serveurs, équipements réseaux, copieurs multifonctions, vidéoprojecteurs...
2184 28184	Mobilier	10	Tables et bureaux, comptoirs, mobilier d'assise (chaises, bancs, canapés...) mobilier de rangement (armoires, vestiaires, rayonnages, vitrines...) coffre-fort...
2188 28188	Autres immobilisations corporelles	3	Petit électroménager et matériel jusqu'à 1 999,99 € : matériels sportif, culturel, scolaire, de restauration (traceuse à rouleau, instruments de musique, cafetière...)
2188 28188	Autres immobilisations corporelles	5	Électroménager et matériel - de 2 000 € à 9 999,99 € : matériels sportif, culturel, scolaire, de restauration (pupitre, instrument de musique, lave-linge...)
2188 28188	Autres immobilisations corporelles	10	Gros électroménager et matériel - de plus de 10 000 € : matériels sportif, culturel, scolaire, de restauration (panneaux de basket, instrument de musique, tunnel de lavage...)